

ROISSY-EN-FRANCE GUIDE MUNICIPAL



2022
2023







INDEX DES RUES

A	Arpenteur (route de l')	A1-3
	Aubin-Olivier (rue)	C3
B	Bergerie (allée de la)	C3
C	Caraman (place)	C4
	Chalot (rue)	B4
	Charles-de-Gaulle (avenue)	A5-E2
	Claude-de-Mesmes (rue)	B4
	Concorde (square de la)	B3
	Croix (rue de la)	C1
D	2-sœurs (rue des)	A5
	Dîme (chemin de la)	D-E3
	Dorval (rue)	C4
E	Échelette (allée de l')	C3-4
	Europe (place de l')	C3
	Europe (rue de l')	C3
	Éliane Fayeulle (allée)	C4
F	Feuchères (rue)	A4-5
G	Grave (rue)	A5
	Goussainville (route de)	A1-B2
	Grange (allée de la)	C4
H	Hamm (rue de)	C-D3
	Houdart (rue)	A-D3
	Heinz-Gloor (avenue)	A4-B5
J	Jean-Moulin (rue)	C2-3
M	Maurice-Berteaux (impasse)	B3
	Mesnil (chemin de la)	D3
	Meunier (rue du)	B1
	Montmorency (avenue)	B2-A3
	Montmorency (chemin de)	B4
N	Noyer (rue du)	B1-D2
O	Orient (rue de l')	A1-B1
P	Pasteur (rue)	D3
	Pays-de-France (place du)	B-C4
	Poiret (passage)	C4
	Presse (rue de la)	A5
R	Roissy (avenue de)	B-C1
	Ruisseau (rue du)	A5
T	Tournelles (chemin des)	B-C3
V	Vallée (chemin de la)	C2
	Vaud'herland (chemin de)	D2-3
	Verger (allée du)	E3-B5



ÉQUIPEMENTS ■ SERVICES PUBLICS

1 Accueil de loisirs maternel	C4	6 Complexe sportif des Tournelles	A-B-3	8 École élémentaire Jean-Mermoz	B-4
2 Accueil de loisirs primaire	B4	7 École maternelle Antoine-de-Saint-Exupéry	C3-4	9 Maison de l'enfance et de la jeunesse • La Passerelle	B-C3
3 Centre culturel L'Orangerie <i>Cultural Center</i> • Ateliers d'arts plastiques • Ateliers théâtre • École municipale de danse (EMD) • École municipale de musique (EMM) • Espace d'exposition et de spectacles • Médiathèque	C4			10 Maison de l'environnement	A5
4 Centre technique municipal (CTM)	E3			11 Mairie annexe	B-C3
5 Communauté d'agglomération Roissy Pays de France	D3			12 Mairie principale <i>Town Hall</i> 	B-C4

COMMERCES ■ ARTISANS ■ PROFESSIONS LIBÉRALES

1 Alarme et télésurveillance	B3	9 Contrôle technique automobile	C2	18 Menuiserie • Froment	A1
2 Avocat • Emmanuelle Glikson	C4	10 Électricité générale • C.G.Lec	D4	19 Pièces et accessoires automobiles • Segai	E3
3 Boulangerie et pâtisserie <i>Bakery</i>	C4	11 Évènementiel • Dream Box	B3	20 Retoucheur <i>Alteration Shop</i>	B3
4 C. commercial <i>Shopping Center</i>	E3	12 Garage • Le Relais de la Forge	C2	21 Supérette <i>Minimarket</i>	B4
5 Chauffage, plomberie et tuyauterie • EURL De Oliveira	D4	13 Gardegarage de voitures	C2	Carrefour express	
6 Coiffeur <i>Hairdresser</i>	C4	14 Géomètre	B4	22 Supérette <i>Minimarket</i>	B3
7 Concessionnaire auto	D3	15 La Banque Postale <i>Bank</i>	B4	Casino Shop	
ABVV • Volvo Roissy		16 La Poste <i>Post Office</i>	B4	23 Tabac et PMU <i>Tobacconist/PMU</i>	C4
8 Concessionnaire moto	C2	17 Librairie et papeterie	B3	Le Village	
Les 2 Roues		<i>Bookshop/Stationery Shop</i>	C4	24 Tatoueur <i>Tattooist</i>	C4
		Marché de Roissy (samedi : 8h à 13h30)	B4	Mino et Rudy Tatoo	
		<i>Market Place</i> (saturday : 8am to 1.30pm)			

SANTÉ ■ PRÉVENTION ■ SÉCURITÉ

1 Cabinet médical <i>Medical practice</i> • Dentiste <i>Dentist</i> • Infirmière <i>Nurse</i> • Kinésithérapeute <i>Physiotherapist</i> • Médecin généraliste <i>General Practitioner</i> • Ostéopathe <i>Osteopath</i> • Podologue <i>Chiropodist</i>	B3	2 Cabinet médical <i>Medical practice</i> • Médecin généraliste <i>General Practitioner</i> • Psychothérapeute <i>Psychotherapist</i>	C4	4 Clinique ophtalmologique	E2
		3 Centre de secours des sapeurs-pompiers <i>Fire station's emergency</i>	B2	Centre vision Belle Étoile	
				5 Gendarmerie de Roissy	C2
				6 Pharmacie <i>Pharmacy</i>	C3
				Bonassoli	

RESTAURANTS

1 À la Maison	C3	6 La Brasserie du Terroir	D3	11 Les Fleurs du Cerisier	B4
2 Aux Trois Gourmands	D4	7 Le Bistrot de Paris	C4	12 Madame est Servie	C4
3 C Pizza & C Kebab	D3	8 Le Grill	B4	13 Pizza King	C4
4 Cinq J Pizza	C4	9 Le Village	B4	14 Restaurant du Golf	A1
5 Courtepaille	E2	10 Le Vivier de la Mer	B4		

HÔTELS ■ RÉSIDENCES HÔTELIÈRES

1 B&B Hotels 2**	E3	12 Hyatt Regency 4** ††	E3	23 Novotel Suites 4**	C4
2 Best Western 4** ††	B5	13 Ibis budget 2**	E2	24 Novotel Suites Paris Nord 2 4**	E2-3
3 Best Western Plus 4** ††	B-C4	14 Ibis Paris Nord 2 2**	E2	25 Pentahotel 4** ††	E4
4 Campanile 3* ††	E4	15 Ibis Styles 3** ††	A5	26 Première Classe Paris Nord 2 2**	E3
5 Courtyard 4** †† (courant 2022)	A4	16 Ininside by Melia 4**	A5	27 Première Classe Roissy village 2**	E4
6 Golden Tulip 4** ††	E4	17 Marriott 4** ††	C4-5	28 Residence Inn 4** †† (courant 2022)	A4
7 Holiday Inn 4**	A3	18 Mercure 4** ††	B-C5	29 Residhome Roissy Park 4**	E3
8 Holiday Inn Express 3**	A5	19 Mercure Airport & Convention 4** †† A5	A5	30 Residhome Roissy Village 4**	B3
9 Hôtel F1* ††	E2-3	20 Millennium 4** ††	B5	31 Standing Hotel Suites 4**	D4
10 Hyatt House 4**	E3	21 Moxly 3**	A5	32 Zenitude 4** ††	D4
11 Hyatt Place 4** ††	E3	22 Novotel Convention 4** ††	D-E4		

INFORMATIONS PRATIQUES ■ DÉTENTE

BUS Arrêt de bus <i>Bus Stop</i>		G Guichet de retrait	B4	 Vallée verte :	D1
M Appareils de musculation <i>Musculation Tools</i>	B4	<i>Withdrawal Counter</i>		chemin piétonnier, cycliste/	D2
 Cèdre du Liban du château de Roissy (XVIII ^e s.) <i>Lebanese cedar tree from Roissy's castle (XVIII^e s.)</i>	D4	J Jeux pour enfants <i>Kid's Playground</i>	B3	golf <i>Pedestrian and cycle trail/golf</i>	E1
		P Parking	C4	*** Visite par audioguide <i>Audioguide visit</i>	C4
		 Recharge électrique <i>Electric recharge</i>	B4-C4	 Zones d'apport volontaire des déchets triés	C2-D3
		WC Toilettes publiques <i>Public Toilet</i>			

RESTEZ INFORMÉS

La commune édite différents documents, distribués dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Roissy-en-France au moment de leur parution et disponibles dans les accueils des bâtiments municipaux :

- **LE MAGAZINE LA VIE À ROISSY** : huit numéros par an pour suivre l'actualité roisséenne.
- **LA PLAQUETTE DE L'ORANGERIE** présente chaque année la nouvelle saison culturelle. En complément, les activités des écoles artistiques figurent dans **LA BROCHURE "CULTURE & VOUS"**.
- **LE GUIDE DES ACTIONS SOCIALES ET FAMILIALES** rend compte des aides et dispositifs dont les Roisséens peuvent bénéficier.

- **LE GUIDE DES TRANSPORTS** répertorie tous les transports desservant le village et Roissy-pôle ainsi que des informations pratiques.

Par ailleurs, tout au long de l'année, des supports vous informent des manifestations à venir : affiches, programmes, livrets...

Sans oublier l'information numérique grâce aux **PANNEAUX LUMINEUX** disposés en centre-ville et aux différentes entrées du village, **LE SITE INTERNET WWW.ROISSYENFRANCE.FR** ou encore **LA NEWSLETTER, LES NOTIFICATIONS MAIL** et **LES SMS**, auxquels vous pouvez vous abonner sur le site web ou par les bulletins disponibles dans les accueils des bâtiments municipaux.



	BIENVENUE À ROISSY-EN-FRANCE	p. 1
	<ul style="list-style-type: none">  Votre village de Roissy-en-France  Roissy en chiffres  La communauté d'agglomération Roissy Pays de France  Roissy Dev  L'Office de tourisme Grand Roissy 	
	VIE MUNICIPALE & SERVICES PUBLICS	p. 7
	<ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 50%;"> Le fonctionnement municipal <li style="width: 50%;"> La participation citoyenne <li style="width: 50%;"> Le conseil municipal <li style="width: 50%;"> Le paiement des services <li style="width: 50%;"> Les services municipaux <li style="width: 50%;"> Vos démarches administratives 	
	PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE	p. 17
	<ul style="list-style-type: none">  Les espaces verts  L'espace de détente & de loisirs  L'amélioration de l'habitat  Le stationnement  La sécurité 	
	ENFANCE, JEUNESSE ET SÉNIORS	p. 25
	<ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 50%;"> Le service éducation <li style="width: 50%;"> Les aides financières pour la scolarité <li style="width: 50%;"> Les loisirs et vacances <li style="width: 50%;"> Les transports scolaires <li style="width: 50%;"> Maison de l'enfance et de la jeunesse • La Passerelle <li style="width: 50%;"> Les séniors 	
	ACTION SOCIALE	p. 35
	<ul style="list-style-type: none">  Le Centre communal d'action sociale (CCAS)  Le point emploi  Le service logement 	
	CENTRE CULTUREL L'ORANGERIE	p. 41
	<ul style="list-style-type: none">  Le Centre culturel L'Orangerie 	
	SPORT ET DÉTENTE	p. 47
	<ul style="list-style-type: none">  Les installations sportives  Les associations sportives partenaires  Les autres associations partenaires 	
	VIE PRATIQUE	p. 55
	<ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 50%;"> Équipements et services publics <li style="width: 50%;"> Social et emploi <li style="width: 50%;"> Santé, prévention et sécurité <li style="width: 50%;"> Culte religieux <li style="width: 50%;"> Commerces et services <li style="width: 50%;"> Autres coordonnées utiles <li style="width: 50%;"> Restauration <li style="width: 50%;"> Collecte des déchets <li style="width: 50%;"> Hôtels et résidences hôtelières <li style="width: 50%;"> Zones d'apport volontaire 	



BIENVENUE À ROISSY-EN-FRANCE

Mesdames, Messieurs,
Chers Roisséennes, Roisséens,

L'ensemble de l'équipe municipale et moi-même sommes heureux de vous proposer la nouvelle édition du guide municipal de Roissy-en-France.

Les services mis à disposition de la population, bien-être et qualité du cadre de vie, pour toutes les générations, forment des priorités de mon équipe municipale.

Que vous soyez Roisséens de longue date ou récemment arrivés dans le village, vous y trouverez les informations utiles à votre vie quotidienne.

N'hésitez pas, en complément, à consulter notre site internet pour être informés des actualités et manifestations au sein du village.

J'espère que cela vous permettra de découvrir ou de redécouvrir notre commune et de poursuivre l'avenir ensemble.

Très bonne lecture.

Michel THOMAS,
Maire de Roissy-en-France

VOTRE VILLAGE DE ROISSY-EN-FRANCE



Retrouvez toutes les actualités et informations du village sur www.roissyenfrance.fr et sur les différentes publications de la commune.

Quelle surprenante destinée que celle de ce petit village de Roissy-en-France qui s'est vu sortir de son anonymat bien paisible il y a presque 50 ans pour devenir l'une des destinations les plus connues au monde grâce à l'implantation d'un aéroport international à ses portes.

Un aménagement cohérent a permis d'aboutir à la constitution d'un site économique de premier plan tout en préservant l'identité d'un village typique d'Île-de-France, animé et accueillant. Au gré de votre promenade, vous pourrez découvrir son patrimoine historique et contemporain dans un cadre arboré et verdoyant.

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Chaque année, la commune organise une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants. Si vous êtes nouvel habitant, remplissez le bulletin disponible à l'accueil des bâtiments municipaux ou sur le site internet pour y être convié.



ROISSY EN CHIFFRES

- **150 ha** : village ;
- **800 ha** : plateforme aéroportuaire ;
- **70 ha** : Parc d'affaires international Paris Nord 2 ;
- **50 ha** : Roissy parc international (ZAC du Moulin et de la Demi-Lune) ;
- **160 ha** : terres agricoles ;
- **30 ha** : infrastructures diverses.

HÔTELS

30 hôtels et résidences hôtelières, soit **7 040** chambres.

ENTREPRISES

800 entreprises environ sur Roissy-en-France.

Roissy-en-France est une commune de 2 883 habitants située dans la partie Est du département du Val-d'Oise, à 25 kilomètres au Nord-Est de Paris. Elle se trouve à la frontière de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne. Roissy-en-France est classée, par décret du 26 avril 2016, station de tourisme.



L'AÉROPORT CHARLES-DE-GAULLE

- Début des travaux : **1964** ;
- Inauguration de l'aérogare 1 : **1974** ;
- Superficie : **3 200 hectares** dont 800 sur la commune de Roissy-en-France ;
- Trafic : **76 millions** de passagers en 2019 ;
- Classement : **10^e** aéroport mondial, **1^{er}** européen en 2020 ;
- Emplois : près de **90 000** emplois sur la plateforme aéroportuaire en 2018.



5 LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE



6^{bis}, avenue Charles-de-Gaulle • 95700 Roissy-en-France
01 34 29 03 06 • www.roissypaysdefrance.fr
facebook.com/CARoissyPaysDeFrance

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France est un territoire composé de 42 communes situées sur le Nord-Ouest de la Seine-et-Marne et l'Est du Val-d'Oise, ayant pour lieu central la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles-de-Gaulle.

Le territoire représente 354 451 habitants sur 342 km². Les communes sont diverses tant sur des aspects démographiques que d'urbanisation : une forte densité urbaine au sud du territoire, une grande concentration d'activités économiques autour de l'aéroport et de grands territoires agricoles au nord et à l'est.

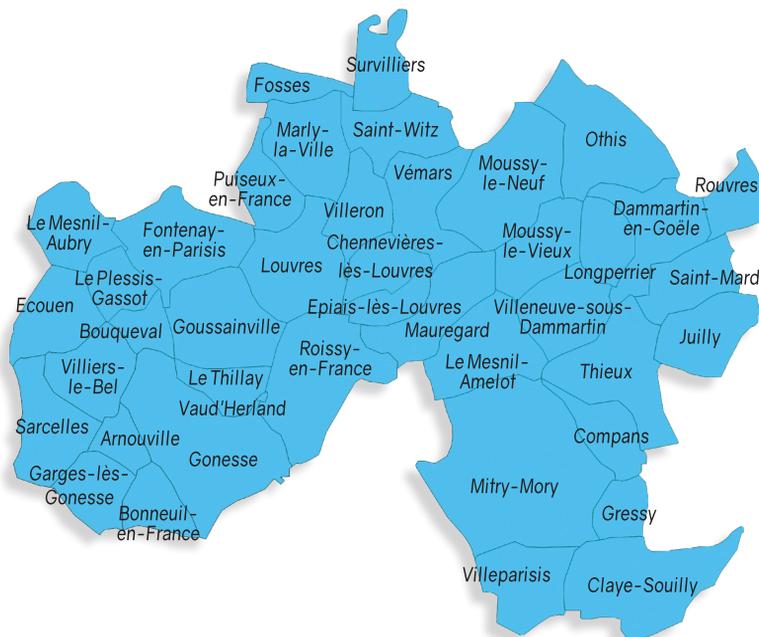
Roissy Pays de France est administrée par un conseil communautaire dont les 104 membres titulaires sont des maires, des adjoints ou des conseillers municipaux.

Pascal Doll, maire d'Arnouville, a été élu président de la Communauté d'agglomération en juillet 2020.

L'Agglomération gère, notamment, en lieu et place de ses communes membres, des compétences clés telles que le développement économique du territoire et l'aménagement de l'espace.

Elle participe à la solidarité avec les communes et les habitants, par exemple en prenant en charge une partie des frais de transport scolaire des collégiens, lycéens et étudiants du territoire. Elle gère des équipements culturels et sportifs tels que 5 médiathèques, le cinéma intercommunal de l'Ysieux à Fosses, le musée Archéa à Louvres, 13 piscines, une salle de cardio-training à Sarcelles et la patinoire de Garges-lès-Gonesse.

Localisés sur le plan du village





15 ROISSY DEV



6th, avenue Charles-de-Gaulle • 95700 Roissy-en-France
01 34 29 45 89 • www.roissy-developpement.com
entreprise@roissy-developpement.com

Agnès Coudray • Directrice générale
acoudray@roissy-developpement.com
01 34 29 45 89

Roissy Dev est l'agence de développement économique de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Bras armé économique de l'intercommunalité, elle constitue un trait d'union entre la sphère publique et les entreprises du territoire. Outil de promotion territoriale, l'agence a vocation à animer le tissu économique local et à valoriser les atouts du territoire afin d'y attirer de nouveaux projets, sources d'emplois et d'activités.

L'agence assure pour le compte du territoire des fonctions de promotion, animation des réseaux d'entreprises locales, étude/suivi de grands projets et tourisme.

SES GRANDES FONCTIONS

Elles font l'objet d'une convention d'objectifs annuelle avec l'Agglomération.

- Fonction "Promotion" : conduire la promotion internationale de Roissy Pays de France, valoriser les projets structurant dans leur dimension économique, prospection/implantation d'entreprises, recherche d'investisseurs et assistance à la commercialisation des ZAE ou autres zones du territoire (hors zones franches), par exemple ;
- Fonction "Animation" : accueil des entreprises, aide à la création et animation du réseau des associations de chefs d'entreprises, réponse à la problématique du recrutement sur le territoire, faire parler le territoire économiquement ;
- Étude et suivi de grands projets : renforcer la connaissance du milieu économique territorial, études ponctuelles en lien avec des projets à dominante économique, conforter le rôle de l'agence à l'échelle du Grand Roissy ;
- Partenariat avec l'Office de tourisme Grand Roissy : promotion du tourisme au travers d'actions communes.



6, allée du Verger • 95700 Roissy-en-France • Tél : 01 34 29 43 14
 office-tourisme@ville-roissy95.fr • www.grand-roissy-tourisme.com

Horaires d'ouverture :

Toute l'année du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h.

Fermé les week-ends et jours fériés.

Nos bureaux d'information touristique à Écouen et à Luzarches restent à votre disposition les week-ends et jours fériés.

L'Office de tourisme est classé en catégorie 1 depuis juillet 2013. Il est détenteur de la marque Qualité tourisme. Cette marque est la seule marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme pour la qualité de leur accueil et de leurs prestations.

Aux portes du 1^{er} aéroport européen, Roissy se révèle une destination d'exception. Un espace connecté au monde entier et tourné vers l'avenir, où tout est pensé pour la vie des affaires : séminaires, congrès, salons, infrastructures hôtelières de qualité... Un territoire où chaque village, château ou musée raconte une histoire haute en couleurs, au cœur de paysages restés authentiques. Cet écrin de nature à moins de 30 km de Paris offre une incroyable palette d'activités pour se ressourcer ou composer des moments à vivre intensément : sports de nature, golfs, spas, balades, shopping, gastronomie... Roissy, la destination où business rime avec détente.

ACCUEILLIR, INFORMER, ANIMER, PROMOUVOIR

Telles sont les missions de l'Office de tourisme Grand Roissy. Couvrant un large périmètre pour et autour de Roissy, l'Office de tourisme regroupe les communes de Roissy-en-France, Écouen, Luzarches, Gressy et Le Mesnil-Amelot ; et a pour

objectif de proposer une offre touristique complète aux Roisséens, aux entreprises et aux personnes séjournant sur le territoire. Début 2019, l'Office de tourisme Grand Roissy a renforcé son positionnement à l'international grâce à sa marque **Roissy, Land of Business & Leisure**.

SES MISSIONS PRINCIPALES

- Mettre à votre disposition des outils : site internet, documentation, photothèque, services de réservation en ligne... ;
- Informer sur les offres de la destination ;
- Fournir une assistance et un conseil personnalisé aux organisateurs de manifestations et de visites de groupes ;
- Faciliter la mise en relation avec les professionnels du tourisme du territoire ;
- Enrichir, animer et packager les offres en travaillant avec les lieux et prestataires adhérents afin de vous faciliter la vie ;
- Innover pour que vos événements et visites gagnent en impact et répondent à vos objectifs.

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Vous souhaitez recevoir des informations et des conseils ? Nous serions ravis de vous accompagner dans votre projet et vous invitons à nous contacter.

VIE MUNICIPALE & SERVICES PUBLICS



LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL



Les conseillers municipaux sont élus pour six ans au suffrage universel direct. Leur nombre varie en fonction de la population municipale totale, soit vingt-trois à Roissy-en-France. Ils sont élus au scrutin de liste à deux tours (liste complète, parité hommes-femmes).

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) confie la gestion de la commune à deux organes distincts :

- une assemblée générale délibérante : le conseil municipal,
- l'exécutif : le maire.



Il n'est pas possible d'énumérer de façon exhaustive les affaires de la commune mais, dans son champ de compétences très large, le conseil municipal intervient pour :

- Prendre les décisions budgétaires et financières ;
- Créer et organiser les services publics communaux ;
- Autoriser les contrats et travaux ;
- Autoriser les actions en justice ;
- Créer et supprimer les emplois communaux ;
- Décider l'élaboration des plans d'urbanisme et les approuver.

Le conseil municipal est composé de 23 élus : dont le maire, 6 adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux.

Les adjoints et conseillers municipaux délégués bénéficient de délégations de la part du maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, et peuvent exercer sa suppléance quand il est empêché. Le maire est agent de l'État dans la commune, officier d'état civil, officier de police judiciaire, il est l'autorité de police administrative au nom de la commune, chef du personnel communal, délivre les permis de construire et diverses autorisations d'utilisation du sol. Il exerce, avec le conseil municipal, le pouvoir financier, le pouvoir de représenter la commune et le pouvoir patrimonial.

Les services municipaux sont soucieux de la satisfaction des usagers, tout en étant soumis à un minimum de règles de droit administratif. Il paraît essentiel que les services soient l'interface nécessaire entre les textes et la réalité quotidienne : leur mission principale consiste à comprendre comment cela se passe vraiment pour chacun et pourquoi, afin d'apporter les meilleures solutions possibles en fonction des règles existantes.

Monsieur le Maire propose une rencontre privilégiée ouverte aux Roisséens désireux d'échanger.

Votre demande de rendez-vous doit être effectuée par téléphone au 01 34 29 43 07.



LE CONSEIL MUNICIPAL



Michel THOMAS Maire

- 12^e vice-président en charge des sports et des équipements sportifs au sein de la CARPF
- Finances
- Ressources humaines
- Élections

LES ADJOINTS AU MAIRE



Michèle CALIX
1^{re} adjointe au maire

- Affaires sociales et familiales
- Logement
- Emploi
- Observatoire de la réussite scolaire et de la socialisation
- État civil
- Gestion des relations aux usagers



Denis CÔME
Adjoint au maire

- Tourisme
- Développement économique local et commerces
- Culture
- Communication - Relations publiques - Relations presse
- Informatique
- Règlement local de publicité



Catherine DUTEAU
Adjointe au maire

- Enfance
- Jeunesse
- Éducation
- Handicap



François CARRETTE
Adjoint au maire

- Urbanisme
- Travaux
- Bâtiments communaux
- Accessibilité
- Patrimoine communal
- Voirie
- Eau et assainissement
- Syndicats



Valérie REDOUTÉ
Adjointe au maire

- Animations locales
- Commémorations
- Comité des fêtes
- Comité de jumelage
- Associations
- Médaillés



Patrick PAMART
Adjoint au maire

- Environnement
- Développement durable
- Espaces publics
- Propreté urbaine
- Illuminations
- Fleurissement
- Golf

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



**Bernard
VERMEULEN**

- Sécurité
- Transports
- Signalétique
- Circulation et stationnement



**Marie-Claude
LEPEUVE**

- Séniors (voyages et séjours, veilles sanitaires, aide à domicile)
- Cimetière



Guénaël DÉCATE

- Sports
- Politique sportive
- Associations sportives
- Gestion des bâtiments et équipements sportifs

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



**Pierre
COTTIN**



**Christine
LAFONT**



**Stéphanie
GALLET**



**Cristina
DA CUNHA**



**Cédric
TEULIÈRE**



**Pierre
IZIKIAN**



**Shérazade
BENRADI**



**Christian
LOCHIN**

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION



**Pâquerette
BOSCHER**



**Patricia
PETIT**



**Virginie
GUILLORY**



**Trong Quy
THAN VAN CON**



**Éric
LE DANTEC**

LES SERVICES MUNICIPAUX

12 MAIRIE PRINCIPALE • 40, avenue Charles-de-Gaulle



Tél. : 01 34 29 43 00 • Fax : 01 34 29 91 50

*Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 45 (sauf jeudi à 19 h et vendredi à 16 h 45).

Directeur général des services • Secrétaire de Monsieur le Maire • Service achats publics • Service administration générale et état civil • Service archives • Service communication • Service développement durable • Service développement économique local • Service financier • Service marchés publics • Service ressources humaines • Service urbanisme

11 MAIRIE ANNEXE • 2, rue Jean-Moulin



Tél. : 01 34 38 52 00

*Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 45 (sauf jeudi à 19 h et vendredi à 16 h 45).

CCAS (Centre communal d'action sociale) : 01 34 38 52 00 • Service petite enfance : 01 34 38 52 00
Assistante sociale : 01 34 38 52 00 • Service éducation : 01 34 38 52 12

9 LA PASSERELLE • Maison de l'enfance et de la jeunesse • 12, rue Jean-Moulin



Tél. : 01 34 38 52 23

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Établissement multi-accueil collectif et familial : 01 34 29 80 18 • Service jeunesse : 01 34 38 52 23 • Escalé : 01 34 38 52 27 • Pôle famille : Observatoire de la réussite, point emploi et service logement : 01 34 38 52 24

3 CENTRE CULTUREL L'ORANGERIE • 6, allée du Verger



Tél. : 01 34 29 48 59 • Fax : 01 34 29 48 50

*Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h puis de 13 h 30 à 21 h (en cas de spectacle : fermeture de l'accueil à 19 h). Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45. Le centre est fermé une semaine pendant les vacances de Noël, d'hiver, de printemps et d'été.

Administration • Atelier arts plastiques • Atelier théâtre • École municipale de danse • École municipale de musique • Médiathèque : 01 34 29 48 56 • Office de tourisme : 01 34 29 43 14

6 COMPLEXE SPORTIF DES TOURNELLES • 55, rue Houdart



Tél. : 01 34 29 95 95 • Fax : 01 34 29 32 75

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h (sauf vendredi à 17 h).

Service des sports et de la vie locale

4 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM) • 6, chemin de la Dîme



Tél. : 01 34 38 52 30 • Fax : 01 34 38 52 39

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (sauf vendredi à 16 h 30).

Direction des services techniques

14 POLICE MUNICIPALE • 53, rue Houdart



Tél. : 01 34 29 48 30

Du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 15.

Le conseil municipal crée les services publics nécessaires aux affaires de la commune ; ceux-ci répondent à la satisfaction de l'intérêt général. À Roissy-en-France, il existe différents services à l'écoute des habitants : état civil, culture, social, sport, techniques, urbanisme, petite enfance, éducation, jeunesse, police municipale, communication, ainsi que des services propres au fonctionnement interne tels que finances, marchés publics, ressources humaines, archives, par exemple. Le tout est coordonné par une direction générale des services.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

La municipalité a mis en place la consultation des Roisséens passant par des questionnaires, sondages et des rencontres afin de les inviter à participer à la vie du village et de répondre à leurs besoins. Différentes problématiques ont déjà été abordées, telles que la modification des sens de circulation de certains tronçons de route du village, l'aménagement d'un City Park, le portage de repas et l'accompagnement personnalisé aux personnes âgées.



LES EXPOSITIONS PARTICIPATIVES

Les Roisséens sont conviés à participer à des expositions (de photographies, de créations...) sur des thèmes prédéfinis par la commune. Leurs œuvres sont exposées dans les bâtiments municipaux. Ils contribuent ainsi au dynamisme de ces lieux où de nombreux administrés se rendent.

Renseignements : communication@ville-roissy95.fr

LE PAIEMENT DES SERVICES

Les paiements des prestations concernant les services jeunesse, sport, culturel, éducation et petite enfance sont regroupés sur une seule et unique facture. Cette facture peut être payée en espèces, chèque ou carte bancaire à n'importe quel guichet de l'un de ces services ou par prélèvement automatique.

Il est également possible de payer cette facture en ligne depuis le Portail famille accessible sur le site internet de la commune : www.roissyenfrance.fr



Par ailleurs, la réservation de certaines activités est réalisable en ligne : les parents peuvent se connecter pour sélectionner les jours de présence de leur(s) enfant(s) en accueil de loisirs.

Enfin, les actualités de rentrée, fiches horaires, projets pédagogiques, règlements intérieurs, etc. sont consultables sur le Portail famille.

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

SI VOUS CHANGEZ DE DOMICILE

- Signalez votre départ à GRDF, Enedis, au service des eaux, à l'opérateur téléphonique, au service des impôts, à votre assureur, à la Caisse d'allocations familiales et à la Sécurité sociale notamment. Vous pouvez signaler votre changement d'adresse à plusieurs organismes sur le site www.changement-adresse.gouv.fr ;
- Veillez à la situation scolaire de vos enfants (certificat de radiation à demander à l'ancienne école pour toute nouvelle inscription) ;
- Informez vos établissements financiers de votre changement d'adresse ;
- Demandez à La Poste le transfert de votre courrier ;
- Faites obligatoirement le changement d'adresse sur la carte grise dans un délai d'un mois ; pour la carte nationale d'identité, le passeport et le permis de conduire, cela est facultatif ;
- Faites-vous inscrire sur les listes électorales à la mairie de votre nouvelle résidence.

VEILLES À BIEN CONSERVER VOS PAPIERS !

Voici quelques exemples :

- Contraventions: 2 ans ;
- Facture de téléphone: 1 an.

Pour plus de renseignements, consultez le site service-public.fr



ÉTAT CIVIL • AFFAIRES GÉNÉRALES

Démarche	Où ?	Pièces à fournir
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Certificat d'accouchement, pièce d'identité du déclarant, livret de famille
Reconnaissance avant la naissance	Toutes les mairies	Carte d'identité du ou des parents, justificatif de domicile
Reconnaissance après la naissance	Toutes les mairies	Carte d'identité du déclarant, acte de naissance de l'enfant, justificatif de domicile
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Nom, prénom, date de naissance, photocopie de la carte d'identité
Extrait d'acte de naissance pour une personne née à l'étranger	Ministère des affaires étrangères à Nantes	Nom, prénom, date de naissance, photocopie de la carte d'identité
Projet de mariage	Mairie du domicile de l'un des époux	Dossier remis au couple en mairie
Extrait ou copie d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Livret de famille ou carte d'identité
PACS	Notaire ou mairie du domicile	En 3 étapes : dossier remis au couple en mairie, vérification, enregistrement sur RDV
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille, carte d'identité ou extrait d'acte de naissance du défunt, certificat de décès délivré par le médecin
Certificat d'hérédité	Notaires (en cas de succession)	Contacteur le notaire Le certificat d'hérédité a été supprimé par la loi n° 2015-177 du 16/02/2015
Livret de famille (pour duplicata)	Mairie du domicile	Document à remplir en mairie
Concession au cimetière	Mairie du domicile ou du lieu de décès	Contacteur le service cimetière
Inscription sur les listes électorales	Mairie du domicile ou via service-public.fr	Carte d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois
Carte nationale d'identité	Mairie équipée d'un DR (<i>Dispositif de recueil</i>) sur rendez-vous en ligne sur le site de la commune, et faire une Pré-demande en ligne sur https://ants.gouv.fr	Carte d'identité sécurisée, 2 photos, justificatif de domicile (moins de 3 mois), présence obligatoire du demandeur (et des parents si mineur). Cas : - perte / vol : déclaration, timbre fiscal* 25 € - demande de 1 ^{re} carte sécurisée : acte de naissance
Recensement militaire	Mairie du domicile	Carte d'identité et livret de famille des parents

* Achat de timbres fiscaux matérialisés chez les buralistes équipés et sur le site www.timbres.impots.gouv.fr

Passeport	Mairie équipée d'un DR (Dispositif de recueil) sur rendez-vous en ligne sur le site de la commune, et faire une Pré-demande en ligne sur https://ants.gouv.fr	Ancien passeport, carte d'identité sécurisée, justificatif de domicile (moins de 3 mois), 2 photos, timbre fiscal* (86 € majeur, 42€ mineur de plus de 15 ans, 17 € mineur de moins de 15 ans). Cas particuliers : contacter le service état civil
Légalisation de signature	Mairie du domicile	Carte d'identité (le document devra être signé sur place)

N.B. : Les cas de figure sont multiples. Il convient donc de prendre contact avec le service état civil à chaque demande de document administratif.

URBANISME

Démarche	Où ?	Pièces à fournir
Permis de construire maison individuelle	Mairie du domicile www.geopermis.fr	Formulaire Cerfa 13406*07, plan de situation, plan de masse, vues en coupe du terrain et de la construction, plans des façades et des différents niveaux, photographies de la situation actuelle du terrain. Document téléchargeable sur http://vosdroits.service-public.fr
Déclaration préalable (modification de maison individuelle...)	Mairie du domicile www.geopermis.fr	Formulaire Cerfa 13703*07, plan de situation, plan de masse et photographies de la construction existante, plan des travaux projetés, photographies avant travaux, coupes et façades. Document téléchargeable sur http://vosdroits.service-public.fr
Déclaration préalable constructions, travaux et aménagements	Mairie du domicile www.geopermis.fr	Formulaire Cerfa 13404*07, plan de situation, plan de masse et photographies de la construction existante, plan des travaux projetés, photographies avant travaux, coupes et façades. Document téléchargeable sur http://vosdroits.service-public.fr
Occupation du domaine public	Mairie du domicile	Formulaire téléchargeable sur le site internet de la commune, rubrique "Urbanisme" ou à retirer en mairie.
Changement d'usage des locaux d'habitation	Mairie du domicile	Formulaire téléchargeable sur le site internet de la commune, rubrique "Urbanisme" ou à retirer en mairie.

AUTOMOBILE

Démarche	Où ?	Pièces à fournir
Duplicata de permis de conduire	Site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés https://ants.gouv.fr	Se reporter au site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés
Carte grise		

PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE



LES ESPACES VERTS



Votre village, si proche d'un aéroport international, est situé dans un cadre verdoyant.

La municipalité met en valeur son patrimoine paysager et végétal. Cet effort a été récompensé par l'attribution de deux fleurs au concours régional des villes et villages fleuris.

Le parc de Roissy longe la zone hôtelière et révèle un espace arboré et fleuri, soigneusement aménagé. Parcours de santé et équipements sportifs vous invitent à quelques exercices en plein air. Le kiosque s'ouvre sur une perspective qui vous amène à découvrir un paysage reposant ainsi qu'un cèdre du Liban tricentenaire.

Poursuivant votre balade, vous découvrirez l'église Saint-Éloi, classée monument historique depuis 1942. Le parc de Roissy attire les touristes qui séjournent nombreux dans les hôtels proches.

Vous passerez ensuite par le square de la Concorde et le complexe sportif des Tournelles. Tous ces espaces, soigneusement entretenus, permettent aux Roisséens de mêler plaisir et exercices lors de belles balades.

Chaque année, un concours des maisons fleuries et un concours d'illuminations invitent les Roisséens à participer à l'embellissement du village. Les plus belles réalisations sont récompensées lors d'une cérémonie à laquelle les participants sont conviés.

Venez découvrir la Vallée verte, un espace naturel proche du village où vous passerez d'agréables moments dans un cadre privilégié. Des travaux d'aménagement de ce site ont été entrepris dès 2017 pour permettre le développement d'une aire de loisirs et de sports comprenant notamment un golf public de 18 trous et une académie ouverts depuis l'automne 2020.

LE PARC DE LA MAIRIE ET DE L'ORANGERIE

Le parc de la mairie entoure l'hôtel de ville, installé dans une ancienne maison particulière datant des années 30. Ce parc dispose de larges espaces verts arborés et de nombreuses allées fleuries. Une aire de jeux d'enfants permet aux plus jeunes de s'amuser. Une exposition de plein air, renouvelée chaque année, est proposée par l'Office de tourisme.

Il se prolonge au sud par le parc de L'Orangerie, un parc à thèmes appelé "Les 5 continents", qui longe la zone hôtelière. Enrichi d'espèces en provenance des cinq continents, ce parc est un symbole du caractère international de Roissy-en-France. Le kiosque, autour duquel se déroulent de nombreuses animations, est au cœur du parc.

Au gré des balades dans ces deux parcs, les promeneurs peuvent admirer les vestiges de l'ancien château de Roissy-en-France construit en 1703 (porte Sud, porte du pignon Est des écuries, puits...), ainsi que des témoins d'un passé plus récent comme le train d'atterrissage du Concorde. Des sculptures d'artistes y sont également exposées.

LE PARC DU CÈDRE

Dans le prolongement des parcs de la mairie et de L'Orangerie se trouve le parc du Cèdre, qui tient son nom du cèdre du Liban tricentenaire dont s'enorgueillit le village. Cet arbre remarquable est un vestige des jardins du château de Roissy.

LE SQUARE DE LA CONCORDE

Proche du complexe sportif des Tournelles, le square de la Concorde incite à quelques instants de détente avant de

se diriger vers le plateau sportif avec boulodrome, terrains de jeux et de football, courts de tennis, piste d'athlétisme...

LE RUCHER

Situé au cœur du verger, derrière l'église, il est composé de 8 ruches. Les abeilles peuvent ainsi profiter de la qualité et de la diversité des espaces fleuris de la commune. En retour, ces dernières favorisent la pollinisation. Leur présence est un signe de bonne santé de notre environnement.

Depuis juin 2021, le rucher s'est étoffé de 3 ruches supplémentaires situées dans l'espace Étienne-Tabuteau.

ESPACE ÉTIENNE-TABUTEAU

Situé entre les ronds-points de la Dîme et du Terroir, ce terrain de près de 7 000 m² a bénéficié d'un important travail mené par la municipalité, via les services techniques. Un groupe d'étudiants en ingénierie du paysage de l'Agrocampus Ouest d'Angers, sélectionné dans le cadre du concours "Botany for Change 2021", a participé à cet aménagement en réalisant le "Jardin des deux boucles" sur 1000 m² de cet espace.

Le site permet de découvrir une sélection d'arbres, arbustes et plantes représentatifs de la biodiversité présente en Île-de-France, pouvant attirer des insectes pollinisateurs et abeilles avec des ruches, nichoirs et hôtels à insectes.

Il est également équipé de panneaux explicatifs afin de sensibiliser les visiteurs sur les végétaux implantés.



L'ESPACE DE DÉTENTE & DE LOISIRS

LA VALLÉE VERTE

L'aménagement de la Vallée verte est un projet public initié par la commune de Roissy-en-France, porté conjointement avec la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et soutenu par la Fédération française de golf et de nombreux partenaires. Il s'étend sur environ 90 hectares entre le village de Roissy et celui de Vaud'herland. Il est conçu de manière à valoriser un poumon vert accessible à tous, dédié aux sports et aux loisirs, où il est possible de partager un moment en famille ou entre amis.

Le golf est implanté au sein de la Vallée verte et s'inscrit dans une démarche environnementale forte avec le souhait de préserver et de développer la richesse écologique et paysagère du site, notamment par la création de plans d'eau favorisant l'installation et le développement d'espèces propres à ce type de milieu et répondant aux contraintes environnementales pour une gestion raisonnée de l'eau.

Ainsi, une attention particulière a été apportée à la gestion de la ressource en eau, à travers la récupération des eaux de pluie (traitées par un système de phytoépuration et oxygénées sur place), la mise en place d'un arrosage optimisé grâce à des capteurs et à une gestion informatisée permettant de déterminer l'apport en eau précis par zone.

Les cheminements publics existant auparavant sur ce site ont été redessinés, développés et jalonnés pour créer différents itinéraires de promenades : plus de 6 km viennent compléter l'offre du village et permettre à chacun, qu'il soit résident ou de passage, de pouvoir se promener ou faire du sport dans un cadre agréable. Des parcours pédagogiques de découverte de la faune et de la flore seront aménagés dans les prochains mois aux abords des cheminements piétons, avec un parcours didactique expliquant au public les vertus dépolluantes des plantes aquatiques et semi-aquatiques utilisées pour l'eau avant l'arrosage du golf.

LE GOLF

Le Golf international de Roissy a ouvert ses portes le 18 septembre 2020 et l'engouement suscité par ce jeune parcours de golf de niveau international a été unanime. En effet, du golfeur débutant au professionnel, tous ont trouvé sur ce nouvel équipement sportif de quoi répondre à leurs attentes avec, par exemple, des compétitions d'envergure, comme cela a été le cas de l'open PGA France du 22 au 24 octobre 2020 et du 14 au 18 juillet 2021, ou bien de quoi pouvoir améliorer son jeu. Il est accessible aux plus jeunes dès 6 ans.





©RDVA

Initié par André Toulouse, ancien maire de Roissy, ce projet a marqué le développement et rayonnement de la commune de Roissy-en-France tant au niveau régional qu'international.

Ce golf est doté d'un parcours international de 18 trous, d'un pitch and putt de 6 trous, d'un practice de 26 postes pour travailler ces distances et autres, de locaux d'entraînement indoor équipés des dernières technologies et d'un club house comprenant un bar, un restaurant avec terrasse panoramique sur la Vallée verte, des salles de séminaire équipées permettant l'accueil de l'ensemble des publics (particuliers et entreprises).

L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement est au cœur des priorités avec l'académie Jean Van De Velde, qui offre une forte dimension pédagogique à travers la mise en place d'une salle dédiée à l'initiation, au perfectionnement et à l'animation des séminaires et autres événements avec notamment deux simulateurs de golf permettant de jouer tous les parcours du monde tout en perfectionnant son swing. Un simulateur de putting complète cette offre et permet de maîtriser les pentes des greens de Roissy, dessinées par M. Niedbala à qui l'on doit ce parcours voulu pour être accessible à tous les niveaux golfs et surtout susciter un défi permanent proposé par un dessin spécifique de chaque trou.

La gestion, l'animation et l'entretien de

cet équipement sont assurés au moyen d'une délégation de service public par la société UGOLF et son partenaire PGA, conformément à un cahier des charges prédéfini.

L'activité golfique est fortement promue par le délégataire et ses enseignants afin que le plus grand nombre puisse la découvrir et la pratiquer.

Ainsi, avec cet ensemble, Roissy se dote d'un équipement répondant aux attentes de la clientèle internationale, des golfeurs de tous niveaux, des besoins de la Fédération française de golf, mais aussi des jeunes avec un programme dédié à l'encadrement et l'enseignement de scolaires de l'ensemble des communes de Roissy Pays de France et une offre tarifaire spécifique pour ses résidents.



©RDVA

L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

ISOLATION ACOUSTIQUE PARIS AÉROPORT

Groupe ADP : 0805 38 36 88

Les riverains de l'aéroport peuvent prétendre au bénéfice d'aides spécifiques en matière d'isolation phonique des logements, sous certaines conditions d'antériorité et de localisation du logement. Ces aides à l'insonorisation sont gérées par le groupe ADP.

Toute la commune est, de fait, éligible à ces aides au regard du Plan de gêne sonore et du Plan d'exposition au bruit. Concernant l'antériorité des logements, il faut s'assurer au cas par cas, auprès du groupe ADP, de la recevabilité du dossier. Au terme de son examen et après acceptation du dossier, l'organisme subventionne au moins 80 % des dépenses, et ce dans la limite des plafonds liés aux prestations.

Plus d'informations sur www.aideinsono.fr

Une attestation de construction indiquant la date de construction de votre logement vous sera demandée afin de compléter votre dossier. Cette attestation doit être demandée au service urbanisme. Elle vous sera retournée après vérification de la date de construction et signature de M. le Maire. Une lettre type est mise à disposition sur le site internet, rubrique "Urbanisme", pour cette demande. Le délai de traitement est d'environ 10-15 jours.

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

La Communauté d'agglomération et la société Voltalis vous propose l'installation gratuite d'un boîtier connecté intelligent pour réduire vos consommations électriques. Via une application mobile, vous pourrez gérer votre consommation et soulager le système électrique.

Plus d'infos : 01 87 15 83 82 ou sur www.roissy-pays-de-france.fr



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT • OCAH/SOLiHA

SOLiHA : 01 42 66 35 98

Permanence en mairie annexe le 2^e mercredi de chaque mois.

Les subventions pour des travaux d'amélioration du logement émanent de plusieurs organismes : commune, état, département, Agence nationale d'amélioration de l'habitat, caisses de retraite. Chaque organisme a des modalités de subventions qui lui sont propres et certaines aides sont soumises à condition de ressources. C'est SOLiHA (Solidaires pour l'habitat), anciennement PACT ARIM, qui est chargé, dans le cadre de l'OCAH (Opération communale d'amélioration de l'habitat), de vous aider dans vos démarches et de constituer votre dossier de demande de subvention.

Cet organisme peut aussi donner des conseils techniques. Il réalise gratuitement, pour le compte des propriétaires de logements locatifs ou vacants, des études de faisabilité financière pour leur permettre de réhabiliter ou de créer des logements locatifs.

Les types de travaux subventionnables sont notamment les suivants :

- Dans le bâti ancien (avant 1948) : le ravalement, les travaux d'hygiène et de sécurité (renforcement du gros œuvre, réfection des installations électriques ou gaz, création de sanitaires ou de chauffage...) et mise en valeur des devantures commerciales ;
- Dans le bâti récent (après 1948 et de plus de 15 ans) : les travaux d'hygiène et de sécurité ainsi que les travaux sur les

parties communes dans les copropriétés (travaux de réfection de couverture, de cage d'escalier, etc.) ;

- Dans le bâti récent (après 1948 et de plus de 10 ans) : le ravalement de toutes habitations et copropriétés ;
- Dans le bâti de plus de 2 ans : les travaux d'accessibilité, d'adaptation au handicap et de maintien à domicile des personnes âgées.



LE STATIONNEMENT

Le stationnement sur la commune de Roissy-en-France est gratuit. 450 places sont en stationnement libre dans le village. Par ailleurs, un stationnement réglementé par une zone bleue (matérialisée au sol par une peinture bleue) s'applique tous les jours, de 9 h à 18 h à l'exception des week-ends et jours fériés. On dénombre 314 places en zone bleue sur la commune.

La durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 2h sur les voies suivantes (avec disque à apposer en évidence derrière le pare-brise) : parking mairie annexe/cabinet médical sis 2 rue Jean-Moulin, parking sis 58 bis avenue Charles-de-Gaulle, place du Pays-de-France, parking du cimetière, chemin de la Dime, chemin de Montmorency, avenue de Montmorency, chemin de la Vallée, parking de la mairie sis 40 avenue

Charles-de-Gaulle et parking de L'Orangerie sis 6 allée du Verger.

La durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 20 minutes sur les voies suivantes (avec disque à apposer en évidence sur le pare-brise) : rue Dorval, avenue Charles-de-Gaulle et rue Houdart. Les deux places sises au niveau du 38 rue Houdart (face à la pharmacie) sont soumises à la limitation de 20 minutes y compris le samedi matin de 9 h à 12 h.

Également, 20 places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap sont disponibles sur l'ensemble du village.

Depuis l'été 2021, des places de recharge électrique sont mises à disposition sis 7 allée du Verger (parking Orangerie) et 50 rue Houdart.

LA SÉCURITÉ

14 LA POLICE MUNICIPALE

53, rue Houdart • 01 34 29 48 30 (standard)
policemunicipale@ville-roissy95.fr

La police municipale est composée de quatre agents de police municipale, de deux ASVP et d'un agent d'accueil qui oriente et informe le public. Outre l'exécution des arrêtés de police du Maire, les policiers municipaux participent à l'exercice des missions de sécurité publique. C'est un service de proximité, de prévention et d'aide à la population.

Placée sous l'autorité du maire, la police municipale tente d'être le plus possible en contact avec la population afin de gérer au mieux les problèmes quotidiens de petite et moyenne délinquance et s'efforce de garantir la sécurité des personnes et des biens. Elle travaille en étroite collaboration avec les services de la Gendarmerie nationale et de la police intercommunale.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ ABSENCE

Durant la période estivale ou toute absence prolongée de votre domicile, n'hésitez pas à signaler au plus tard 72 heures avant votre départ les dates de vos vacances à la police municipale de Roissy-en-France, qui effectuera des rondes régulières à proximité de votre lieu de résidence dans le cadre de l'Opération tranquillité absence. Ce service, entièrement gratuit, est organisé en coordination avec la brigade de gendarmerie et la police intercommunale dont les effectifs assurent également des patrouilles préventives durant tout l'année.



ENFANCE, JEUNESSE & SÉNIORS



11 LE SERVICE ÉDUCATION

Mairie annexe
2, rue Jean-Moulin
01 34 38 52 12 • education@ville-roissy95.fr
Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 45
(sauf vendredi à 16 h 45).
(horaires susceptibles d'être modifiés)



7 ÉCOLE MATERNELLE ANTOINE-DE-SAINT-EXUPÉRY

11, rue Dorval • 01 34 29 90 99

L'école maternelle accueille les enfants de 3 à 6 ans, répartis en 3 niveaux de classe (certaines années, les niveaux peuvent être mélangés) : "petits" de 3 à 4 ans, "moyens" de 4 à 5 ans, "grands" de 5 à 6 ans.

Le programme scolaire est agrémenté d'un certain nombre d'activités sportives (au dojo, au complexe ou à la piscine) et artistiques (musique, arts plastiques), soumises au préalable à l'accord de l'inspecteur d'académie. Les enseignants sont assistés par des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

LA VIE SCOLAIRE

Le service éducation se charge de la vie scolaire de vos enfants. Il assure l'accueil, le renseignement et la gestion administrative des enfants inscrits aux écoles, accueils de loisirs et restaurant scolaire. Vous pourrez y effectuer toutes vos démarches administratives : paiement de factures, dépôt de dossiers d'inscription. Ce service s'occupe également des transports scolaires.

8 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN-MERMOZ

42, rue Houdart • 01 34 29 90 95

L'école élémentaire accueille les enfants de 6 à 10 ans, du CP au CM2 (certaines années, des classes à double niveau peuvent être créées).

Outre le programme scolaire, les enfants bénéficient d'ateliers variés : activités sportives et culturelles.

Des études dirigées sont proposées aux enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 17 h 45. Les études sont suivies d'un accueil post-scolaire de 17 h 45 à 18 h 30.



LA CARTE DE VILLE ET PORTAIL FAMILLE

La carte de ville permet, par le biais d'une borne interactive, d'inscrire l'élève aux accueils pré et post-scolaires, au restaurant scolaire et aux études dirigées.

Cette carte, individuelle et nominative, est donnée gratuitement à l'inscription de l'enfant à l'école et le suivra tout au long de sa scolarité en maternelle puis en élémentaire. Le décompte des diverses inscriptions est transmis par informatique au service éducation qui établit la facture que les parents recevront en début de mois suivant.

Le portail famille permet de réserver en ligne les accueils de loisirs pour les mercredis et vacances. Vous pouvez également, via le portail famille, modifier et annuler vos inscriptions ou régler vos factures.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire est situé dans l'enceinte de l'école élémentaire. Les enfants de maternelle bénéficient d'un service à table tandis que les élèves d'élémentaire profitent du self. Les menus élaborés sur place sont vérifiés par une diététicienne et arrêtés par une commission municipale. Ces menus sont affichés à l'entrée de l'école maternelle et sur le panneau d'affichage extérieur de l'école élémentaire, ainsi qu'au service éducation et dans les accueils de loisirs. Les menus peuvent être consultés également sur le Portail famille.

LA CAISSE DES ÉCOLES

La caisse des écoles est un établissement public à caractère administratif composé du maire (président), d'élus, d'un représentant de l'Inspecteur de l'éducation nationale, d'un représentant du Préfet et de sociétaires. Ses séances sont publiques.

Elle a pour but de favoriser la fréquentation de l'école publique par tous les enfants et dans les meilleures conditions. À ce titre, sont proposés des sorties scolaires, des spectacles... Elle prend également en charge le Noël des enfants, les récompenses aux diplômés, le remboursement des titres de transports scolaires et une allocation municipale de rentrée scolaire.

Ses ressources sont constituées essentiellement de la subvention communale.





@MUNA

LES LOISIRS ET VACANCES

LES ACCUEILS DE LOISIRS

- 1 Accueil de loisirs maternel "Le Petit Prince"
40, rue Houdart • 01 34 29 90 19
- 2 Accueil de loisirs primaire
42^{ème}, rue Houdart • 01 34 29 80 61

Les accueils de loisirs sont ouverts aux enfants scolarisés ou domiciliés à Roisy-en-France, de la petite à la grande section de maternelle pour l'ALM et du CP au CM2 pour l'ALP.

Leurs objectifs sont :

- Privilégier les loisirs, jeux et plaisirs afin que le temps de centre soit une coupure dans le rythme scolaire ;
- Favoriser l'expression, l'épanouissement intellectuel, physique et moral de l'enfant ;
- Découvrir la vie de groupe et les règles de vie en collectivité.

Les inscriptions se font auprès du service éducation et non de l'école (inscriptions en ligne sur le Portail famille du site internet de la ville, cf. page 13, ou par coupon disponible au service éducation). Les tarifs de ces services municipaux sont établis selon un quotient familial.

LES SÉJOURS

Sur certaines grandes vacances, dès 5 ans (grande section), des mini-séjours sont proposés aux enfants avec les équipes des accueils de loisirs.

De plus, la commune propose aux enfants des séjours de vacances en été et en hiver (groupes 6/12 ans et 12/17 ans) ainsi que des séjours linguistiques (à partir du collège). Des livrets présentant les destinations, les tarifs et les modalités sont transmis aux familles avant chaque période d'inscription.

Les inscriptions aux mini-séjours et séjours se font auprès du service éducation. Les tarifs proposés et votés par la commune sont toujours soumis à quotient, mais la commune peut supporter jusqu'à 90 % du coût réel.

Localisés sur le plan du village

9 LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE • LA PASSERELLE



Ce projet de "Maison de l'enfance et de la jeunesse", intergénérationnel, a retenu l'attention et la commune s'est vue remettre le prix de la Marianne d'or 2015.

Plusieurs structures cohabitent dans un même lieu, mais dans des espaces dédiés aux spécificités de chaque public. Vous y trouverez donc des services différents mais néanmoins complémentaires : l'Établissement multi-accueil collectif et familial (EMACF) "Les Petits Koalas", l'accueil jeux des assistantes maternelles, le lieu de vie partagé, le pôle famille avec l'Observatoire de la réussite, le service jeunesse dont L'Escale sans oublier le point emploi et le service logement.

Comme son nom l'indique, La Passerelle permet à nos enfants de franchir toutes les étapes de leur enfance !



ÉTABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL (EMACF) "LES PETITS KOALAS"

12, rue Jean-Moulin • 01 34 29 80 18

Le multi-accueil "Les Petits Koalas" est un établissement d'accueil des jeunes enfants qui permet de proposer aux familles deux modes de gardes différents pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Différents mais complémentaires, l'accueil collectif et l'accueil familial s'attachent à garantir et à offrir un temps d'accueil de qualité, souple et adapté aux besoins des familles.

Le projet pédagogique du multi-accueil est basé sur le respect de la place des parents comme premiers éducateurs. Parents et professionnels sont des partenaires autour de l'enfant.

Modalités d'accès et de tarification :

Le multi-accueil est ouvert aux familles roisséennes. Les pré-inscriptions s'effectuent auprès de la directrice du multi-accueil. Un comité, composé des élus du secteur, est ensuite chargé des attributions.

La tarification est basée sur un taux d'effort appliqué aux ressources des familles et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge selon le barème national de la CNAF actualisé au 1^{er} janvier de chaque année.

La direction du multi-accueil est composée d'une directrice titulaire du diplôme d'État d'infirmière et de puéricultrice, d'une directrice adjointe titulaire d'un diplôme d'éducatrice de jeunes enfants.

L'ACCUEIL COLLECTIF

Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30.

Périodes de fermeture : 3 semaines en période estivale et

2 journées pédagogiques en cours d'année.

Le planning des périodes de fermeture est établi chaque année et adressé aux familles lors de l'établissement du contrat annuel. Les parents sont prévenus deux mois à l'avance des dates retenues pour les journées pédagogiques.

L'accueil collectif est un service qui offre aux familles un mode de garde régulier ou ponctuel. Les enfants y sont accueillis par groupe de 10.

L'équipe est composée d'une éducatrice de jeunes enfants et de trois auxiliaires de puériculture.

L'équipe éducative favorise le développement de l'enfant et de son autonomie en lui aménageant un espace adapté pour chaque âge.

Outre le jeu libre, les professionnelles proposent, des ateliers d'éveil ludiques et variés autour d'activités sensori-motrices, cognitives et langagières.

Dans un milieu créé pour lui, avec un mobilier adapté, l'enfant acquiert une certaine autonomie tout en découvrant la vie en collectivité.

C'est un lieu d'expérience, d'apprentissage et de découvertes. L'accueil collectif est également un espace d'écoute et de soutien à la parentalité qui permet de vivre sereinement les premières séparations parent/enfant.

L'ACCUEIL FAMILIAL

Ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 19 h.

Pas de fermeture annuelle.

La garde des enfants est organisée au domicile des assistantes maternelles agréées, employées communales.

Chaque assistante maternelle réserve dans son logement un espace dédié au jeu. Dans cet espace, certains jeux sont accessibles librement permettant à l'enfant de choisir son activité.

L'assistante maternelle propose également aux enfants des activités diverses et variées :

manuelles, motrices ou sensorielles. Elle accompagne l'enfant, le sécurise par la parole, le regard et le geste.

Afin de diversifier le panel de jeux proposés aux enfants au domicile des assistantes maternelles, une ludothèque de prêt est à leur disposition.

Des matinées de regroupement avec l'ensemble des assistantes maternelles municipales sont organisées dans les locaux de La Passerelle. Des activités complémentaires et différentes de celles que l'assistante maternelle organise déjà à son domicile sont proposées.

L'ACCUEIL JEUX DES ASSISTANTES MATERNELLES INDÉPENDANTES

12, rue Jean-Moulin • 01 34 29 80 18

L'accueil jeux des assistantes maternelles indépendantes est organisé dans les locaux de La Passerelle une fois par semaine.

Il est assuré par une professionnelle titulaire du diplôme d'État d'éducatrice de jeunes enfants, employée communale. C'est un temps d'écoute et d'échanges. Des activités variées sont également proposées aux enfants.

Ce service gratuit est offert par la commune de Roissy.

LE SERVICE JEUNESSE

12, rue Jean-Moulin • 01 34 38 52 23 • jeunesse@ville-roissy95.fr

Horaires d'ouverture du service administratif :

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 45.

Le service jeunesse concerne tous les jeunes Roisséens âgés de 11 à 25 ans et leurs parents.

Il est composé d'un service administratif et d'une structure d'animation pour les 11-17 ans : L'Escale. Les jeunes s'investissent également dans l'organisation de manifestations locales ouvertes à l'ensemble de la population.

Au service jeunesse, les jeunes de 17 à 25 ans peuvent quant à eux bénéficier d'un accompagnement personnalisé (scolarité, formation, santé...) ou participer à la mise en œuvre de projets sportifs, culturels ou citoyens. Des dispositifs d'accompagnement sont proposés aux jeunes qui le souhaitent (soutien scolaire, bourse aux initiatives...). Ils peuvent aussi faire entendre leur voix en participant aux organes démocratiques (type conseil des jeunes...) ou en s'impliquant dans des actions solidaires.

Un studio de répétition et d'enregistrement est mis à disposition des jeunes qui voudraient développer des projets musicaux. Des activités sportives ou de loisirs sont également proposées le vendredi de 20h à 21h 30.

Le droit annuel d'inscription donne accès à l'accueil de L'Escale, à l'activité du vendredi et aux séances de soutien scolaire. L'inscription à toutes ces activités se fait auprès de l'accueil administratif.

L'ESCALE

12, rue Jean-Moulin

01 34 38 52 27 ou 01 34 38 52 23

Horaires en période scolaire :

mercredi et samedi de 14 h à 19 h.

Horaires en période de vacances scolaires :

du lundi au vendredi de 9 h à 19 h.

L'Escale est une structure d'animation pour les Roisséens âgés de 11 à 17 ans.

Elle propose un programme d'animation les mercredis et samedis après-midi et au cours des vacances scolaires.

Les jeunes sont invités à s'impliquer dans la programmation des vacances scolaires, des séjours et à l'organisation de leur structure comme la décoration, proposition d'achat de matériels, etc.

LE SOUTIEN SCOLAIRE

Trois fois par semaine, les jeunes de la 6^e à la 2^e ont la possibilité d'être accompagnés dans la réalisation de leurs devoirs et soutenus dans leur scolarité. C'est un service ouvert à tous les jeunes qui souhaitent progresser, être aidés dans leurs difficultés ou bénéficier d'une dynamique de travail. Les intervenants sont des étudiants diplômés Roisséens, spécialisés

dans les domaines littéraires ou scientifiques et qui souhaitent donner de leur temps aux plus jeunes.

LA BOURSE AUX INITIATIVES JEUNES

La Bourse aux initiatives jeunes est une aide financière et/ou matérielle visant à encourager les jeunes Roisséens de 16 à 25 ans à vivre l'expérience de l'engagement, de la responsabilité et de l'apprentissage à la citoyenneté. L'ensemble des champs d'expression et d'engagement des jeunes peut être développé : culturel, environnemental, citoyen, social, solidaire, humanitaire, scolaire... au travers de projets individuels ou collectifs.

LE TOEIC

Une prise en charge financière pour le TOEIC (sous conditions) comprenant un stage de préparation, l'accès à une plateforme informatique pour les entraînements et un droit de passage pour l'examen. L'objectif de ce dispositif est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

PÔLE FAMILLE

L'OBSERVATOIRE DE LA RÉUSSITE

12, rue Jean-Moulin • 01 34 38 52 24 • observatoire@ville-roissy95.fr

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 45.

Samedi de 14 h à 18 h.

Son objectif est d'accompagner les jeunes et les familles dans leur quotidien, tant sur le plan scolaire que familial, dans le but de résoudre les problématiques rencontrées. Il est composé d'élus et de techniciens.

Le travail de l'Observatoire est enrichi par la pluralité des regards et des compétences qui le compose.

LES AXES DE TRAVAIL DU PÔLE FAMILLE

- **L'accueil et l'accompagnement des familles** qui peuvent se réaliser de façon individuelle (entretien, suivi individualisé, médiation familiale) ou collective (Café des familles, ateliers enfants-parents, soirées débats ou sorties).
- **La mise en place de dispositifs d'accompagnement** : soutien psycho-pédagogique, soutien à l'apprentissage, bilan d'orientation scolaire, accueil des jeunes exclus...
- **Le handicap**. Appréhender les problématiques liées au handicap pour développer des dispositifs concrets qui répondent aux besoins de leurs utilisateurs.
- **La mise en place de partenariats** entre les différents acteurs éducatifs du territoire (familles, établissements scolaires, parents d'élèves, associations...) pour favoriser la prise en charge des jeunes.
- **L'emploi et la formation**. Accompagner les jeunes et les demandeurs d'emploi dans leurs démarches administratives ou dans leurs recherches au travers de rendez-vous individuels ou collectifs pour répondre à leurs besoins.
- **La formation professionnelle pour le personnel communal**. En cycle continu ou initial, la formation a pour objectif d'assurer un socle de connaissances et un langage éducatif communs aux agents municipaux. Plusieurs thématiques peuvent être abordées: le handicap, la communication bienveillante...

LE LIEU DE VIE PARTAGÉ

C'est un lieu où l'on peut partager ses compétences, passer un moment convivial ou réaliser une activité. Ouvert à tous, on peut y venir seul, entre amis ou en famille. Vous y trouverez différents univers :

- Le bar à jeux pour découvrir et s'initier à des jeux de société ;
- La salle multisensorielle permettant aux personnes en situation de handicap comme à toutes les autres de vivre des expériences au travers de leurs 5 sens ;
- Le salon où les débats autour d'un thé ou d'un café sont toujours les bienvenus.

Le programme d'activités riches et diversifiées complète l'offre de cette structure intergénérationnelle.

LE BILAN D'ORIENTATION

Le bilan d'orientation, réalisé par une psychologue spécialisée dans l'orientation scolaire, est ouvert aux élèves de la 3^e au BAC +3. Il a pour objectif de mettre en avant les aptitudes, les capacités, les goûts du jeune afin d'élaborer avec lui un véritable projet d'orientation.

LES RÉCOMPENSES AUX DIPLÔMÉS

Dans le cadre de son dispositif d'encouragement à la réussite, la municipalité récompense chaque année les jeunes diplômés en offrant un chèque culture aux lauréats qui se sont fait connaître.

C'est un moment solennel et festif, organisé par l'Observatoire de la réussite, où les jeunes, les familles, les membres de la caisse des écoles, les services jeunesse et éducation, et les élus se retrouvent pour fêter ensemble le travail de l'année.

Pour en bénéficier, il suffit de se présenter à La Passerelle avant le 30 septembre, muni d'une photocopie du diplôme ou du relevé de notes ou de l'envoyer par MMS au 06 43 34 61 52.



LES AIDES FINANCIÈRES POUR LA SCOLARITÉ

LES BOURSES COMMUNALES

Pour les bourses communales, le conseil municipal a fixé un barème particulier qui tient compte de la composition du foyer et de ses ressources. Elles peuvent compléter les bourses attribuées par le conseil général.

Les dossiers sont disponibles au service éducation en octobre de chaque année et doivent être remis début novembre. Les montants et les conditions d'attribution des bourses communales et départementales sont disponibles auprès du service éducation.

L'ALLOCATION MUNICIPALE DE RENTRÉE SCOLAIRE

L'allocation municipale de rentrée scolaire, délibérée en comité de la caisse des écoles, est attribuée à chaque famille roisséenne.

Son montant, différent selon le niveau de scolarité, est versé pour la rentrée scolaire pour les élèves de 3 à 15 ans et, pour les élèves de 16 à 25 ans, il est délibéré et versé après réception des justificatifs de scolarisation.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

La carte ligne régulière (ex "Optile"), pour les collégiens, et la carte Imagine'R, pour les lycéens jusqu'à l'âge de 18 ans, sont délivrées sous certaines conditions. En effet, les élèves auxquels elles sont attribuées doivent fréquenter le collège ou le lycée du secteur défini par l'Académie. Pour les élèves de Roissy-en-France, il s'agit du collège François-Mauriac de Louvres et du lycée Léonard-de-Vinci de Saint-Witz. Pour les cas particuliers (handicap, établissements privés), se renseigner auprès du service éducation (01 34 38 52 12).

Ces cartes sont financées en partie par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et par la commune de Roissy-en-France.

Pour les étudiants utilisant des titres de transport, la commune participe également au financement de la carte Imagine'R étudiant, les coupons de pass Navigo ou les abonnements SNCF. Il suffit de fournir au service éducation un certificat de scolarité, un relevé d'identité bancaire ou postal et un justificatif de paiement du titre de transport.

La commune contribue également à l'achat des titres de transport des apprentis au vu des pièces justificatives (certificat de scolarité, copie du contrat d'apprentissage, attestation de l'employeur justifiant d'une prise en charge ou non, justificatif de paiement du titre de transport et RIB).

Des remboursements plafonnés sur les billets de train ou d'avion sont possibles sur présentation d'un justificatif.

LE GUIDE DES TRANSPORTS

Ce guide, disponible aux accueils des bâtiments municipaux, répertorie tous les transports desservant le village et Roissypôle : lignes de bus régulières, transport scolaire, transport nocturne, transport pour les loisirs ou encore à caractère social. Vous y trouverez également toutes les informations pratiques : titres de transports, contacts utiles...

LES SÉNIORS

LES LOISIRS DES SÉNIORS

Tous les ans, le CCAS propose des loisirs aux séniors avec par exemple (voir les conditions au CCAS) :

- Une sortie est offerte à toutes les personnes inscrites sur la liste du CCAS ;
- Un ou deux voyages sont organisés à l'étranger ou en France, en pension complète. Le coût du voyage varie selon les revenus ;
- Un repas avec spectacle, à L'Orangerie, est offert en janvier à l'occasion de la galette ;

L'association roisséenne Les Cheveux blancs organise également des actions et manifestations à destination des séniors (cf. page 53).

LES ACTIONS MUNICIPALES

Retrouvez toutes les actions de la commune concernant les séniors dans la rubrique "CCAS".

ACTION SOCIALE



11 LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie annexe • 2, rue Jean-Moulin • 01 34 38 52 00 • ccas@ville-roissy95.fr

*Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 45 (sauf jeudi à 19 h et vendredi à 16 h 45).



Le Centre communal d'action sociale (CCAS) vous reçoit, vous écoute, vous informe, vous oriente et vous aide. Il est ouvert à toute personne se trouvant dans une situation momentanément difficile et à toute la population Roisséenne.

Les attributions du CCAS dans le cadre de l'action sociale sont :

- L'instruction des dossiers d'aide sociale ;
- L'organisation des services sociaux : demande de couverture maladie universelle, demande d'aide aux personnes en situation de handicap, instruction du RSA... ;
- La coordination des intervenants de l'action sociale : associations, travailleurs et services sociaux, service d'aide à domicile...

Les services de la petite enfance, avec la gestion de l'Établissement multi-accueil collectif et familial (EMACF) "Les Petits Koalas", installés dans les locaux de La Passerelle (cf. pages 29-30), sont également rattachés au Centre communal d'action sociale.

L'ASSISTANCE SOCIALE

Différentes assistantes sociales sont à votre écoute selon votre demande. Elles ont pour fonction d'accompagner les personnes isolées ou les familles face aux difficultés qu'elles rencontrent au cours de leur vie professionnelle, sociale ou familiale.

Vous avez le choix de vous adresser à :

- L'assistante sociale de la mairie de Roissy-en-France, qui reçoit sur rendez-vous en mairie annexe (01 34 38 52 00 pour la prise de rendez-vous) ;
- Aux assistantes sociales de secteur du service social départemental (SSD) de Gonesse (01 34 33 81 20) ;
- Aux assistantes sociales de la sécurité sociale, qui répondent aux questions que se pose l'assuré en sa qualité de malade, d'accidenté ou de personne atteinte de handicap (renseignements au 36 46) ;
- À l'assistante sociale du personnel (se renseigner auprès de votre employeur).



LES AIDES LÉGALES

Elles sont essentiellement définies par le Code de l'action sociale et des familles et complétées par les textes législatifs. Le CCAS instruit les dossiers.

LES PERSONNES ÂGÉES

L'aide à domicile

Ce service, rendu aux personnes âgées en difficulté passagère ou permanente, leur permet de favoriser le maintien à domicile. Cette aide peut être partiellement financée par le conseil départemental et les caisses de retraite. Contraint de stopper le service municipal, le CCAS travaille en partenariat avec une association pour permettre la prise en charge des bénéficiaires. Une demande de téléassistance peut également renforcer le dispositif de maintien à domicile.

Le portage de repas

Ce dispositif permet aux personnes de plus de 65 ans, seules, non autonomes, en situation de handicap ou en vulnérabilité ponctuelle (sur justificatif) de bénéficier d'une prestation de portage de repas à domicile. La fréquence est adaptée aux besoins de la personne.

Le placement en établissement d'hébergement

Il peut être demandé par toute personne âgée ne pouvant plus être maintenue à domicile. Le dossier au titre de l'aide sociale est instruit en vue d'une obligation alimentaire à l'égard des enfants de la personne à placer en maison de retraite et, le cas échéant, en vue d'une participation du conseil départemental. De plus, au moment du placement, elle pourra également bénéficier de l'APA en établissement.

La carte améthyste

Les personnes âgées peuvent bénéficier de réductions sur les prix des transports publics. Le dossier peut être retiré au CCAS.

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Un formulaire de demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est disponible au CCAS pour vous permettre de formuler vos attentes et vos besoins en lien avec votre situation de handicap ou celle de votre enfant.

LE RSA

Toute personne qui souhaite constituer un dossier de demande de RSA (Revenu de solidarité active) doit, au préalable, effectuer le test d'éligibilité sur le site internet de la CAF puis, sur ce même site, constituer directement une demande de RSA. Elle sera convoquée ultérieurement par le CCAS ou le service social départemental pour la signature d'un Contrat d'engagement réciproque (CER). Seule la personne qui perçoit des revenus inférieurs à 500 € est soumise à cette obligation d'accompagnement. Le CER est envoyé à la "Mission insertion" (service du conseil départemental chargé du RSA) qui présentera la demande en commission afin d'entériner ou pas le contrat.

L'ATTESTATION D'ACCUEIL

Un formulaire Cerfa est à remplir par la personne qui souhaite héberger chez elle un étranger (sauf ressortissant européen, andorran ou monégasque) pour un séjour de moins de 3 mois dans le cadre d'une visite privée ou familiale.

LA DOMICILIATION

Elle permet aux personnes sans domicile stable, répondant aux critères définis par la loi, de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier et d'accéder à leurs droits civils, civiques et sociaux.

LES AIDES FACULTATIVES

Ces prestations sont attribuées par la commission administrative du CCAS en complément de celles prévues par la législation.

LES AIDES FINANCIÈRES

Aide aux séniors

Les séniors reçoivent 4 fois par an (Pâques, 14 juillet, semaine bleue et Noël) des chèques de services d'un montant de 35 €, sans condition de ressources.

Secours exceptionnels

Ils peuvent être envisagés pour les difficultés passagères. Le CCAS (évaluation par l'assistante sociale) instruit les dossiers présentés en commission CCAS, au cas par cas.

Le chèque énergie

C'est un dispositif municipal qui vise à aider l'ensemble des foyers roisséens (locataires depuis plus de 3 ans et propriétaires occupants depuis plus d'un an) pour la prise en charge des factures d'énergie (gaz ou électricité).

Chèques-vacances

Ils sont attribués une fois par an aux personnes habitant Roissy et justifiant de 3 années de résidence sur la commune pour les locataires (taxe d'habitation) ou d'un an pour les propriétaires occupants.

Prise en charge du permis de conduire

Prise en charge du permis de conduire, à hauteur de 50 % (sauf conduite accompagnée) pour les jeunes de 17 à 25 ans, (même conditions de résidences que les chèques-vacances).

Carte cadeau naissance

Chaque famille roisséenne reçoit une carte cadeau à l'arrivée d'un nouvel enfant (mêmes conditions de résidence que les chèques-vacances).

BAFA

Prise en charge de la formation BAFA à hauteur de 50 % pour les jeunes âgés de 17 à 25 ans (sous conditions).

Partenariat avec le Lions club

Une cérémonie est organisée chaque année pour créer un lien avec les personnes en situation de handicap (justificatif obligatoire).

Accès à la culture

Permettre l'accès à la culture, pour les personnes percevant les minima sociaux, par le biais de places de spectacle à L'Orangerie à coût réduit.

Taxi communautaire

Dispositif de la CARPF. Il consiste à mettre en place un transport en taxi à prix préférentiel pour faciliter l'accès au centre de soin des publics vulnérables.

Conciliateur de justice

Rendez-vous : jean-marc.bogard@conciliateurdejustice.fr

Afin de vous aider à résoudre les différends de moins de 5 000 € qui pourraient vous opposer à un tiers (hors conflit en lien avec la famille ou les administrations), le conciliateur tient une permanence un jeudi sur deux en mairie annexe.

LES AUTRES DISPOSITIFS

Pour les séniors

Les personnes d'au moins 65 ans reçoivent, de la part de la municipalité, des petits cadeaux de l'amitié tels qu'une boîte de chocolats à Noël et un brin de muguet à l'occasion du 1^{er} mai.

Veille sanitaire

Dispositif national et local qui vise à organiser la mobilisation des personnes pour anticiper et faire face aux besoins lors des épisodes de canicule, de grand froid et d'épidémie.

Pour en savoir plus, contactez le CCAS au 01 34 38 52 00 ou par mail à ccas@ville-roissy95.fr.



LE POINT EMPLOI

La Passerelle au 1^{er} étage • 12, rue Jean-Moulin • 01 34 38 52 24 • serviceemploi@ville-roissy95.fr

Horaires d'ouverture : espace informatique en libre-accès aux horaires du pôle famille. Suivi individualisé sur rendez-vous.

Le Point emploi est un espace d'écoute, d'orientation et d'information pour tous. En complément de l'inscription au Pôle emploi, les demandeurs d'emploi trouveront dans ce lieu un accompagnement personnalisé à leurs besoins (rédaction de CV ou de lettre de motivation, méthodologie de recherche d'emploi ou de stage, préparation aux entretiens d'embauche...). Le point emploi travaille en partenariat avec les acteurs du territoire.

LE SERVICE LOGEMENT

La Passerelle au 1^{er} étage • 12, rue Jean-Moulin • 01 34 38 52 24

Les demandes de logement peuvent être déposées au service logement. Elles peuvent également être enregistrées par toutes les communes de l'Île-de-France directement sur le site de la préfecture. L'attestation du numéro unique est ensuite envoyée au domicile du demandeur.

LOGEMENT INDÉCENT, INSALUBRE OU À RISQUE DE PÉRIL

Le constat ne peut pas être effectué par le locataire du logement. Il doit solliciter l'autorité compétente, le Maire. À la suite, les agents assermentés seront saisis pour effectuer un constat et vous conseilleront sur les démarches à suivre.

CENTRE CULTUREL L'ORANGERIE





3 LE CENTRE CULTUREL L'ORANGERIE



6, allée du Verger • 01 34 29 48 59 • acc_culturel@ville-roissy95.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil

Hors vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h puis de 13 h 30 à 21 h.

En cas de spectacle : fermeture de l'accueil à 19 h

En période de vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45.

Le centre est fermé une semaine pendant les vacances de Noël, d'hiver, de printemps et d'été.

L'Orangerie, inauguré en octobre 1996, est un espace culturel et artistique regroupant un espace d'expositions et de spectacles, les écoles municipales de musique, de danse, les ateliers d'arts plastiques, de théâtre et la médiathèque. C'est également un lieu équipé pour accueillir tous types de séminaires et de conventions.

Retrouvez chaque année une nouvelle programmation culturelle !

L'ESPACE D'EXPOSITIONS ET DE SPECTACLES

Le Centre culturel propose tout au long de l'année des expositions et des spectacles très variés (danse, théâtre, concerts, humour, conférence...), sélectionnés pour leur originalité, leur qualité et leur caractère international.

L'Orangerie a mis en place un abonnement* qui vous offre la possibilité de réserver des spectacles à des tarifs préférentiels et de bénéficier de l'ouverture de la billetterie en priorité. L'acquisition de pass Djeun's et pass accès à la culture* est proposée afin d'ouvrir les portes de L'Orangerie à un plus large public. Dans un même objectif, depuis la rentrée 2021, la programmation culturelle est intégrée au dispositif national Pass Culture et propose ainsi aux jeunes bénéficiaires d'accéder à l'offre culturelle Roisséenne, à tarif réduit, via l'application numérique dédiée Pass Culture.

Les spectateurs peuvent, grâce à la billetterie en ligne, effectuer leurs réservations et abonnements à tout moment depuis leur domicile en se connectant sur la plateforme de paiement en ligne via le site de la ville www.roissyenfrance.fr, rubrique "Bienvenue au Centre culturel L'Orangerie".

L'accès à la salle de spectacle de L'Orangerie est adapté aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

* Conditions sur www.roissyenfrance.fr, rubrique "Bienvenue au Centre culturel L'Orangerie" ou sur la plaquette de la saison culturelle.

LES ATELIERS ET ÉCOLES ARTISTIQUES

Les horaires d'ouverture du secrétariat des écoles artistiques sont les mêmes que ceux du Centre culturel.

Pendant les congés scolaires, les cours ne sont pas dispensés.

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

L'enseignement artistique fait partie intégrante de la vie du Centre culturel. Musique, danse, théâtre ou arts plastiques, de nombreux cours sont dispensés par des professeurs diplômés afin de permettre à chacun de s'épanouir, quel que soit son âge ou son niveau.

Les élèves bénéficient de salles adaptées à chaque discipline et peuvent profiter de l'espace d'expositions et de spectacles dont dispose L'Orangerie pour présenter leur travail au public.

Par ailleurs, le Centre culturel s'efforce de créer des ponts entre ses enseignements par des projets pluridisciplinaires. Par cette implication dans les différentes structures, l'élève adhère non seulement à une spécialité mais également à un univers artistique global.

LES INSCRIPTIONS

L'inscription pour les nouveaux élèves débute en juin au secrétariat ou au forum des associations en septembre. Les réinscriptions des élèves se déroulent entre mai et juin.

Pour connaître les tarifs et les documents à remettre, renseignez-vous auprès du secrétariat du Centre culturel au 01 34 29 48 59 ou sur le site de la commune www.roissyenfrance.fr, rubrique "Culture".

Pour en savoir plus sur les écoles et ateliers artistiques, la brochure "Culture & Vous" est disponible dans les accueils des bâtiments municipaux.



L'ÉCOLE MUNICIPALE DE DANSE (EMD)

L'enseignement dispensé à l'EMD permet de former des danseurs amateurs ou professionnels, chacun étant amené à progresser au maximum de ses capacités et de ses ambitions. Tout est mis en œuvre pour que petits et grands abordent cet art avec dynamisme, plaisir, curiosité, rigueur, créativité et enthousiasme.

Les cours collectifs, comprenant une douzaine d'élèves par séance de 1h à 1h30, sont donnés du lundi au samedi, dans deux studios équipés de miroirs.

Les disciplines de l'EMD :

- **Éveil chorégraphique et musical**, à partir de 4 ans ;
- **Éveil commun : danse, musique et théâtre**, dès 5 ans ;
- **Danse classique**, à partir de 6 ans ;
- **Danse modern'jazz**, à partir de 11 ans ou 9 ans pour les élèves pratiquant la danse classique ;
- **Danse contemporaine**, à partir de 11 ans ou 9 ans pour les élèves pratiquant la danse classique ;
- **Claquettes**, à partir de 9 ans ;
- **Dances de société**, à partir de 9 ans, cours de danse permettant l'apprentissage de différentes danses en ligne (madison, danses celtiques, cumbianata...);
- **Atelier chorégraphique**, travail axé sur la créativité pour les élèves pratiquant au moins deux disciplines chorégraphiques.

Au deuxième trimestre, des évaluations sont organisées et, en clôture de saison, les élèves présentent un spectacle.



LES ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES

Les ateliers d'arts plastiques proposent aux enfants, adolescents et adultes, du débutant au plus confirmé, des cours dans un espace lumineux de 85 m² où les élèves peuvent pratiquer les différentes techniques enseignées : dessin, huile, collage, gouache, pastel, aquarelle et acrylique... Des cours de modelage sont également proposés aux adolescents et adultes.

Les cours alternent entre une grande liberté de création et une période d'apprentissage des fondamentaux. L'objectif est d'acquérir une technique suffisante pour créer plus librement tout type d'œuvre. Les cours sont dispensés du lundi au vendredi pour les adultes ; les lundis, mercredis et vendredis pour les enfants.

En fin d'année, les élèves présentent une exposition des œuvres réalisées.



L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE (EMM)

L'EMM sensibilise les élèves à la musique et favorise l'appropriation d'un répertoire ouvert sur toutes les formes musicales et l'acquisition des moyens techniques nécessaires à l'épanouissement de chaque élève.

L'EMM dispense, du lundi au vendredi, des cours individuels (30 à 45 min) et des cours collectifs (30 min à 2 h).

Les disciplines de l'EMM :

- **Cours collectifs de culture musicale :**
 - Éveil musical et chorégraphique (à partir de 4 ans) ;
 - Éveil commun : danse, musique et théâtre (dès 5 ans) ;
 - Atelier de découverte instrumentale (à partir de 6 ans) ;
 - Formation musicale.
- **Cours individuels d'instruments :**
 - Cordes (violoncelle, violon, guitare) ;
 - Vents, bois et cuivres (flûte traversière, clarinette, technique d'improvisation jazz, trompette) ;
 - Claviers, percussions, voix (piano, orgue liturgique, batterie et percussions, chant).
- **Cours de pratiques collectives :**
 - Ensembles à cordes, de percussions, à vents ;
 - Atelier jazz, vocal et musique de chambre ;
 - Chorale de variétés ;
 - Atelier commémorations nationales ;
 - Technique d'improvisation jazz ;
 - Atelier de musiques actuelles ;
 - Chorales enfants et chorale adultes ;
 - Initiation orchestre.

Au troisième trimestre, des évaluations sont organisées. Les élèves donnent également un concert en fin d'année et quelques auditions dans l'année. Quant aux professeurs, ils se produisent, accompagnés par la chorale adultes Roissy/Louvres, à l'église en fin d'année.

LES ATELIERS THÉÂTRE



Le théâtre, avec la diction, l'élocution, le jeu d'acteur, l'étude du répertoire, est au cœur du monde contemporain.

Avec ses cours pour enfants, adolescents et adultes, cet atelier développe l'éveil, la sensibilisation, la découverte, l'improvisation, l'étude des textes du répertoire et appréhende le travail du comédien.

Les cours, de 1h à 2h hebdomadaires, sont dispensés le lundi et le mardi.

En juin, une représentation théâtrale de fin d'année est donnée dans la salle de spectacle par les élèves.



LA MÉDIATHÈQUE

01 34 29 48 56 • biblioth@ville-roissy95.fr

Horaires d'ouverture au public :

mardi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h 30, mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h et samedi de 10 h à 12 h.

Horaires d'ouverture pendant les congés scolaires :

du mardi au vendredi de 15 h à 17 h et mercredi de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h.

La médiathèque municipale a pour but de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation et à la culture pour tous.

Elle fait partie du réseau des bibliothèques de la communauté d'agglomération et du réseau RéVODOC, offrant aux abonnés la possibilité de réserver et d'emprunter des documents dans d'autres bibliothèques du département.

- biblioth@ville-roissy95.fr ;
- www.lecture.roissypaysdefrance.fr (catalogue commun et infos du réseau).

Elle met à disposition du public de nombreux ouvrages dont plus de la moitié

dédiée à la jeunesse, des CD, des DVD ainsi que des abonnements périodiques.

La médiathèque dispose d'un espace de consultation et de lecture, d'un espace réservé aux petits et à la jeunesse, ainsi qu'un espace de recherche et de documentation avec un pôle multimédia comportant des postes informatiques avec accès internet haut débit.

Des séances de contes sont organisées pour les enfants de tous âges, ainsi que diverses animations (expositions, ateliers, spectacles, dédicaces, etc.) pour tout public tout au long de l'année.

L'inscription est obligatoire pour pouvoir emprunter les documents de la médiathèque municipale. Elle est gratuite pour tous et valable un an. Elle permet d'emprunter un nombre illimité de documents pendant 4 semaines, tous supports confondus (livres, CD et DVD).



LOCATION DE SALLES

L'Orangerie dispose d'un amphithéâtre de 400 places, d'un vaste hall d'accueil, d'une salle de réunion, d'une mezzanine, d'un bar, pouvant être loués pour des conventions ou des séminaires.

L'amphithéâtre est doté d'équipements techniques à la pointe des dernières technologies :

- Régie vidéo multisources (DVD Can, DVD, informatique) ;
- Vidéoprojecteur, sonorisation et micros HF ;
- Salle sous WIFI ;
- Régie lumière.

Pour tout renseignement ou réservation : Office de tourisme Grand Roissy au 01 34 29 43 14.

SPORT & DÉTENTE



6 LES INSTALLATIONS SPORTIVES

LE COMPLEXE SPORTIF DES TOURNELLES

55, rue Houdart

01 34 29 95 95 • Fax : 01 34 29 32 75

Horaires d'ouverture des bureaux :

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h,

et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Le complexe sportif comprend :

- Une salle omnisports (44 m x 22 m) avec tribunes de 250 places ;
- Une salle polyvalente, la salle Marcel-Hervais ;
- Un terrain de football en gazon naturel ;
- Un terrain de football synthétique ;
- Un terrain d'entraînement pour les gardiens de but ;
- Une aire de basket ;
- Une piste d'athlétisme de 400 mètres avec quatre couloirs ;
- Quatre courts de tennis dont deux couverts et un mur d'entraînement ;
- Un boulodrome comprenant deux halles couvertes ;
- Un mur d'escalade intérieur ;
- Une halle multisports ;
- Deux dojos constitués de deux aires de tatamis 10 x 10 m, de matériel de musculation et de matériel de cardio musculation.



LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Avenue de Montmorency • 01 34 29 04 00

En plus de la pratique individuelle, la piscine intercommunale vous propose de nombreuses activités : aquagym, aquaphobie, perfectionnement adultes, activité séniors, cours individuels, préparation aux épreuves du baccalauréat, école de natation enfant 6-10 ans, sauna, hammam et espace détente.

LE CITY PARK

À l'issue d'une concertation des habitants et des réunions des groupes de travail intégrant des usagers volontaires, la municipalité devrait inaugurer, courant 2022, un City Park.

Cette structure multisports intégrera plusieurs aires sportives : street workout inclusive (musculation de rue), terrain de basket, 2 terrains de football à 5 dont 1 sur lequel il sera également possible de pratiquer le handball.

Localisé sur le plan du village





Roissy-en-France est riche d'une vie sportive et associative dynamique.

Le village possède de nombreux équipements et plus de 20 associations dans des domaines variés.

LA SALLE MARCEL-HERVAIS ET LA SALLE POLYVALENTE

Pour toutes les activités associatives, la municipalité met à la disposition des associations la salle Marcel-Hervais et la salle polyvalente, au complexe sportif des Tournelles.

Ces salles peuvent être également louées par les particuliers pour y organiser certaines fêtes familiales (exclusivement réservées aux habitants de Roissy) : mariages, communions, baptêmes, anniversaires, départs à la retraite.

Tarifs, disponibilités et renseignements auprès du service des sports et de la vie locale au 01 34 29 95 95.

L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS)

Complexe sportif des Tournelles
55 rue Houdart • 01 34 29 95 95

Elle organise des activités sportives encadrées : sport enfant (initiation de la moyenne section maternelle à la 3^e), initiation à la marche nordique, gymnastique de forme, fit forme, fit ado, fit senior, zumba, yoga, danse west coast swing.

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES PARTENAIRES

ARH

Association Roissy handball
06 21 44 15 22 • roissy-handball@orange.fr
www.roissyhandball95.fr
Instagram : RoissyHandball95officiel
Facebook : Roissy handball 95
Président : Éric Colin



Le Roissy handball propose à chaque licencié(e) de jouer à un niveau de jeu adapté. Du baby hand (dès 3 ans) aux séniors masculins évoluant en Nationale 2, vous trouverez forcément votre place. L'équipe ultra investie sera aux petits soins pour vous : jeux concours, matchs parents-enfants, restaurant éphémère, etc., le Roissy handball est aussi un club au grand cœur qui chaque année participe activement au Téléthon.

ASGIR

Association sportive
du golf international
de Roissy
Allée du Golf
06 08 84 87 74 • contact@asgir.fr
www.asgir.fr
Président : Claude Brel



L'Association sportive a pour objet la pratique, l'encadrement, la compétition et, plus généralement, toute activité ayant pour effet ou pour finalité le développement et la découverte du golf auprès des joueurs et auprès des jeunes, dans le respect des règles de l'étiquette et des statuts de la FFGolf.

ASN

Avenir Surveilliers natation
Louvres • Roissy • Surveilliers

asnls@yahoo.fr

<http://club.quomodo.com/asnlrs/>

Président : Fabrice Liegaux

Des plus petits jusqu'aux plus grands, venez nager au sein du club de l'ASN dans les piscines de Surveilliers, Louvres, Roissy-en-France et Goussainville. Que ce soit de la familiarisation, de l'apprentissage, du perfectionnement ou même de la compétition, nous pouvons répondre à vos attentes au travers de nos différents groupes :

- Les bébés nageurs ;
- Le jardin aquatique ;
- Les avenirs et les poussins ;
- La compétition (espoirs, élites et masters) ;
- Les ados et les adultes.

AST

Association sportive
de tir de Roissy

01 34 29 06 46 • astroissy@wanadoo.fr

Président : Jacques Deville

Le tir sportif pratiqué comme loisir et en compétition, est un sport d'équilibre et de maîtrise de soi. Comptant plus de 1 200 membres, l'AST Roissy pratique des activités de tir air comprimé à 10 mètres, 22 long rifle et autres calibres à 25 et 50 mètres, armes anciennes,

Tir aux armes règlementaires, tir sportif de vitesse et ainsi pratiquement toutes les disciplines des championnats nationaux et internationaux reconnues par la Fédération française de tir.

L'école de tir accueille les enfants avec ses moniteurs diplômés et les autres membres bénéficient de séances d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement pour les compétitions.



JCRF

Judo club
Roissy-en-France

06 07 06 74 08

Président : Philippe Gros

Le club de judo de Roissy prend en charge les enfants à partir de 4 ans. Les cours se déroulent au dojo du complexe sportif des Tournelles. Le club propose une section jujitsu, self-défense. Cours adultes les lundis et jeudis de 20h30 à 22h, cours enfants le mercredi après-midi.



LA BOULE ROISSÉENNE

01 34 29 93 25 • bouleroisseeenne@yahoo.fr

labouleroisseeenne.wordpress.com

Président : Franck Dubus

La Boule roisséenne est un club dynamique qui occupe régulièrement de très bonnes places en championnat du Val-d'Oise, dans les concours nationaux, ainsi qu'aux championnats de France. Elle organise des concours où la précision des gestes rejoint la convivialité des rencontres. Ses amateurs sont à votre disposition pour vous accueillir, cadets ou seniors, et vous renseigner sur la vie du club.



NAKMUAY BOXING

(boxe thaï)

06 89 11 21 97

nakmuay.boxing95@gmail.com

Président : Gary Toulouse

Le Muaythaï plus communément appelé boxe thaïlandaise est un sport de contact utilisé à l'origine par l'armée thaïlandaise au XV^e siècle. Cet art ancestral est aujourd'hui reconnu comme un art martial. La boxe thaïlandaise est classée parmi les boxes pieds/poings. C'est la boxe la plus complète de par sa technicité et son large choix d'armes : les poings, le genou, les coudes, les coups de pieds (circulaires ou frontaux).



Les entraînements sont composés d'exercices physiques, techniques ainsi que des jeux d'opposite appelés assauts (petits combats à la touche).

De l'enfant à l'adulte loisir en passant par le compétiteur confirmé, chacun trouvera sa place au sein du club. Le Nakmuay Boxing est une école de caractère visant à transmettre les valeurs de ce sport dans un climat familial qui sont : force, courage et honneur.

TAÏ-CHI-CHUAN

06 98 17 47 32

odile.taillardat@laposte.net

Intervenante : Odile Taillardat



Art martial chinois, le Taï-Chi-Chuan, en s'adressant essentiellement au corps, développe attention, présence et précision.

Adolescents (à partir de 14 ans) et adultes découvrent une pratique mariale basée sur l'écoute et le respect de leur partenaire, alliée aux bienfaits d'une discipline qui lie détente et concentration. Le pratiquant régulier, quels que soient son âge et sa condition physique, pourra constater, outre le grand plaisir ressenti pendant l'exécution des exercices, une croissance de ses facultés de conscience corporelle.

Les cours ont lieu au dojo yang du complexe sportif des Tournelles les mardis et jeudis. Sont étudiées : la forme, les techniques avec partenaire, les armes (épée, sabre). Des stages et week-ends sont organisés plusieurs fois dans l'année.

TCR

Tennis club de Roissy

Avenue de Montmorency

06 10 15 85 23 • 06 79 88 05 46

tcroissy95@gmail.com

Facebook : Tennis Club Roissy-en-France

Président : Frédérique Gobardhan



Tennis de loisir et de compétition trouvent leur place au sein du club. Des cours adaptés sont dispensés par l'équipe d'éducateurs, encadrée par un brevet d'État 1^{er} degré, aux enfants (dès 3 ans), aux jeunes et aux adultes. Les temps forts de la saison sont l'Open, le

tournoi interne, le tournoi des jeunes, les interclubs et la coupe "Potel" auxquels joueurs confirmés et débutants participent dans un esprit fair-play.

UNE 95

Union Nord-Est 95
athlétisme

06 79 47 77 48 • cyril.miguel78@gmail.com

Président : Miguel Cyril



Tous les athlètes de 7 à 77 ans sont les bienvenus pour goûter aux joies de l'athlétisme en loisirs ou en compétition. Au 31 décembre 2019, le club compte 298 adhérents et 20 entraîneurs diplômés qui sont à votre disposition. Vous aimez courir, sauter, lancer... rejoignez la UNE 95.

USRF

Union sportive de
Roissy-en-France football

01 34 29 02 27

secretaire.usrf@gmail.com - usrf.footeo.com

Président : Éric Pouillard



Le club accueille les licencié(e)s dès 4 ans (baby-foot) jusqu'aux plus de 45 ans (vétérans). L'USRF est un club familial, convivial, avec des valeurs citoyennes et solidaires.

L'ensemble des éducateurs, tous diplômés d'État et sous l'impulsion du directeur technique, œuvrent à transmettre à nos licenciés ces valeurs. Le club met un point d'honneur à développer le football féminin et son projet éducatif. Chaque sportif est engagé avec sa catégorie dans les diverses compétitions.

Le club accueille bien volontiers la jeunesse de Roissy et de la communauté de communes désirant porter les couleurs de l'USRF afin de lui inculquer et/ou de développer son apprentissage du football ainsi que la vie en équipe.

LES AUTRES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

1, avenue de Montmorency
01 30 18 20 90

amicale.sproissy@gmail.com

Président : Sébastien Fourni



Cette association à but non lucratif a essentiellement pour rôle d'améliorer les conditions de travail et de vie des sapeurs-pompiers roisséens au sein de la caserne. Elle permet de célébrer différents événements du calendrier comme le Noël des enfants. Elle participe aux différentes cérémonies et manifestations municipales.

ACPG

Association des anciens combattants et prisonniers de guerre

41, avenue Charles-de-Gaulle
01 34 29 85 09

Président : Claude Chesnier



L'association des ACPG de Roissy-en-France a vu le jour sous la présidence de M. André Legrand en 1946. À la création du Val-d'Oise, elle devient section locale des Anciens combattants.

Son objectif est de maintenir le devoir de mémoire pour tous les soldats morts pour la France au cours des conflits dans lesquels elle s'est engagée. Elle vient en aide aux blessés, aux anciens combattants les plus démunis ainsi qu'aux veuves et orphelins de guerre. La section participe à de nombreuses manifestations patriotiques : cérémonies du 8 mai 1945, du 11 novembre 1918, organisées conjointement avec la municipalité, avec dépôts de gerbes au monument aux morts, fleurissement des tombes des anciens combattants.

L'adhésion à la section est ouverte à tous citoyens, qui obtiennent la qualité de sympathisant.

APEREM

Association de parents d'élèves Roissy élémentaire maternelle

40, avenue Charles-de-Gaulle

aperem@hotmail.fr

Président : Rodolphe Codevelle



L'APEREM est une association locale et indépendante créée en 2011 suite au travail commun des parents d'élèves élus. Son objectif est de représenter l'ensemble des parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire, de travailler en partenariat avec tous les acteurs éducatifs de la commune et d'agir à l'échelle locale dans l'intérêt des enfants.

ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX

40, avenue Charles-de-Gaulle
06 28 42 33 35

Président : Christophe Chapeyron



Les jardins familiaux de Roissy-en-France se situent rue Pasteur.

En adhérant à cette association, c'est le charme des jardins familiaux d'antan que l'on essaie de retrouver : quoi de plus agréable que d'aller cultiver ses fruits, légumes et fleurs par une belle journée de printemps ?

Chaque parcelle de terrain possède un abri de jardin, pratique et fonctionnel, dans lequel les outils de jardinage peuvent être remisés et un récupérateur d'eau. Les jardins familiaux disposent également d'un point d'eau.

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE ROISSY-EN-FRANCE

55, rue Houdart

06 03 23 61 05 • virg.rouy@orange.fr

Présidente : Virginie Rouy



L'Association des commerçants de Roissy-en-France A.C.D.R, a pour vocation de réunir et de représenter les commerçants du village, les faisant participer à différentes actions du commerce local, de défendre les intérêts collectifs des commerces du village, d'informer les commerçants de différentes mesures les concernant.

ÇA C'EST ROISSY

40, avenue Charles-de-Gaulle

01 34 29 02 77

Président : Marc Chesné

Facebook : Association "Ça c'est Roissy"



Cette association a pour but de promouvoir le dialogue entre les habitants de Roissy-en-France et généralement toute manifestation, activités ou opération visant à développer indirectement ou directement les relations humaines sur le territoire de la commune.

Elle développe aussi des actions humanitaires en France et dans le Tiers Monde, et plus particulièrement à Madagascar.

COMITÉ DES FÊTES

55, rue Houdart

01 34 29 95 95 • couvez@ville-roissy95.fr

Président : Denis Plonevez



Placé sous le signe du dynamisme et de la convivialité, le Comité des fêtes anime différents événements festifs proposés par la commune.

Son but essentiel est d'animer le village. Celui-ci programme et organise de nombreux rendez-vous annuels pour petits et grands : brocante, soirées, carnaval, marché de Noël, etc.

GEPSM

40, avenue Charles-de-Gaulle

01 34 38 52 31

Présidente : Isabelle Voyeux



Groupement d'entraide du personnel des services municipaux.

LES CHEVEUX BLANCS

Siège :

40, avenue Charles-de-Gaulle

Local :

55, rue Houdart

roissyjeveuxblancs@gmail.com

Présidente : Michèle Bardelli



Cette association organise des actions et manifestations visant :

- La mise en place de réunions d'accueil et de services pouvant contribuer à la lutte contre l'isolement des personnes âgées ;
- L'organisation de sorties et voyages culturels ayant pour objectif de créer des liens de fraternité ;
- La mise en place d'ateliers pratiques et ludiques visant à instaurer une passerelle transgénérationnelle.

LIONS CLUB

40, avenue Charles-de-Gaulle

Tél. : 06 80 63 02 31

Président : Jacques Bresson



Ses actions :

- Créer et développer un esprit de compréhension entre les peuples du monde ;
- Promouvoir les principes de bon gouvernement et de civisme ;
- S'intéresser activement au bien-être civique, culturel, social et moral de la communauté ;
- Unir les membres des Clubs par des liens d'amitié, de bonne camaraderie et de compréhension mutuelle ;
- Créer un forum pour la pleine et libre discussion de tous les sujets d'intérêt général, sauf ceux de politique partisane et de religion sectaire ;
- Encourager la compétence professionnelle et le respect des principes moraux dans les relations d'affaires, sans avoir pour but de procurer des avantages financiers aux membres des Clubs.

R' MÉLODIES

Tél. : 06 76 79 81 07

Président : Gilles Vigneau



Cette association a été créée à la fin de la résidence Fabienne Thibeault. Les liens d'amitié ont permis de poursuivre l'aventure. Les adhérents se réunissent le jeudi de 19h 30 à 22h 30, salle Marcel-Hervais, avec l'objectif de monter un spectacle annuel où se mêlent chanson, danse, théâtre, et de participer aux manifestations locales.

Vous pouvez les rejoindre et pour toutes informations, contactez le président.

VIE PRATIQUE



ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

1	Accueil de loisirs maternel • Le Petit Prince (cf. p.28) • 40, rue Houdart.....	01 34 29 90 19
2	Accueil de loisirs primaire (cf. p.28) • 42 ^{bis} , rue Houdart	01 34 29 80 61
3	Centre culturel L'Orangerie (cf. p.42) • 6, allée du Verger	01 34 29 48 59
4	Centre technique municipal (CTM) • 6, chemin de la Dîme	01 34 38 52 30
5	Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (cf. p.4)	01 34 29 03 06
	6 ^{bis} , avenue Charles-de-Gaulle	
6	Complexe sportif des Tournelles (cf. p.48) • 55, rue Houdart	01 34 29 95 95
7	École maternelle Antoine-de-Saint-Exupéry (cf. p.26) • 11, rue Dorval	01 34 29 90 99
8	École élémentaire Jean-Mermoz (cf. p.26) • 40, rue Houdart	01 34 29 90 95
9	Maison de l'enfance et de la jeunesse • La Passerelle (cf. p.29) 12, rue Jean-Moulin	01 34 38 52 23
10	Maison de l'environnement	01 48 64 63 82
	1, rue Louis-Couhé • 93290 Tremblay-en-France	
11	Mairie annexe (cf. p.26, p.36) • 2, rue Jean-Moulin	01 34 38 52 00
12	Mairie principale • 40, avenue Charles-de-Gaulle	01 34 29 43 00
13	Office de tourisme • Grand Roissy (cf. p.6) • 6, allée du Verger	01 34 29 43 14
14	Police municipale (cf. p.24) • 53, rue Houdart	01 34 29 48 30
15	Roissy Dev • Agence de développement économique	01 34 29 45 89
	6 ^{bis} , avenue Charles-de-Gaulle	

SANTÉ, PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

1	Cabinet médical • 6, rue Jean-Moulin	
	• Dentiste : M ^{me} Magalhães	09 81 09 20 38
	• Infirmière : M ^{me} N'zimbu	06 16 35 33 65
	• Kinésithérapeute : M. Mainguy	01 34 29 93 03
	• Médecin généraliste : M. Bariaud	01 34 29 93 15 ou 01 34 29 08 07
	• Ostéopathes : M ^{me} Bécus et M. Bessuges	01 34 38 66 28
	• Podologue : M ^{me} Wozniak	06 08 34 59 61
2	Cabinet médical • 9, rue Dorval	
	• Médecin généraliste : M ^{me} Dos Santos Sandra	01 34 38 66 96
	• Psychothérapeute : M ^{me} Dos Santos Caroline	06 68 12 64 66
3	Centre de secours des sapeurs-pompiers • 1, avenue de Montmorency	18
4	Clinique ophtalmologique • Centre vision Belle Étoile	01 49 38 00 78
	74, rue de la Belle-Étoile	
	Enedis (sécurité dépannage)	09 726 750 95
5	Gendarmerie de Roissy • 3, chemin de la Vallée	01 30 11 61 80
	GRDF (sécurité dépannage gaz)	0 800 47 33 33
	Hôpital de Gonesse • 2, boulevard du 19-mars-1962 • 95500 Gonesse	01 34 53 21 21
6	Pharmacie • Bonassoli • 25, rue Houdart	01 34 29 85 96
	Police secours	17
	SAMU	15
	Service de police municipale à caractère intercommunal	01 34 31 31 21
	Urgences pollution et inondation (SIAH)	01 39 86 06 07
	Veolia eau • 26, rue Marat • 95400 Arnouville	09 69 36 04 00
	Veolia eau (urgences techniques 24h/24, 7j/7)	09 69 36 86 24



COMMERCES ET SERVICES

1	Alarme et télésurveillance • Exovision SI • 51, rue Houdart	01 34 29 91 63
2	Avocat • Emmanuelle Glikson • 5, rue Dorval	01 34 29 88 70
3	Boulangerie et pâtisserie • Les Douceurs de Roissy • 8, rue Dorval	01 34 29 84 47
4	Centre commercial • Aéroville • 30, rue des Buissons	01 74 25 75 71
5	Chauffagerie, plomberie et tuyauterie • EURL De Oliveira 25, avenue Charles-de-Gaulle	06 10 59 55 02
6	Coiffeur • Relax Beauté • 2, place du Pays-de-France	01 34 29 85 92
7	Concessionnaire auto • ABVV • Volvo Roissy • 1, av. Charles-de-Gaulle ..	01 88 60 96 70
8	Concessionnaire moto • Les 2 Roues • 6, chemin de la Vallée	01 39 88 02 76
9	Contrôle technique automobile • Autosur • ABC Roissy • 27, rue J.-Moulin ..	01 34 29 93 90
10	Électricité générale • C.G.Lec • 24, avenue Charles-de-Gaulle	01 34 29 01 04
11	Évènementiel • Dream Box • 60, chemin des Tournelles	01 34 29 91 22
12	Garage • Le Relais de la Forge • 27, rue Jean-Moulin	01 34 29 80 00
13	Gardiennage de voitures • Parking du Relais • 27, rue Jean-Moulin	06 21 71 12 79
14	Géomètre • Cabinet Duris-Mauger & Luquet • 62, av. C.-de-Gaulle	01 34 29 91 11
15	La Banque Postale • 7, place du Pays-de-France	01 34 29 37 00
16	Librairie et papeterie • 40, rue Houdart	01 34 29 88 27
17	Marché de Roissy • Place du Pays-de-France (samedi de 8h à 13h 30)	
18	Menuiserie • Froment • Chemin de Vaud'Herland	01 39 88 20 78
19	Pièces et accessoires automobiles • Segai • 2, chemin de la Dîme	01 34 29 81 77
20	Retoucheur • Saloni • 45, rue Houdart	07 82 73 94 12 ou 06 87 45 43 54
21	Supérette • Carrefour express • 3, place du Pays-de-France	01 34 29 00 12
22	Supérette • Casino Shop • 47, rue Houdart	01 34 38 60 10
23	Tabac et PMU • Le Village • 47, avenue Charles-de-Gaulle	01 34 29 84 63
24	Tatoueur • Mino & Rudy Tatoo • 36, avenue Charles-de-Gaulle	01 34 29 90 35
	Taxis communautaires • CARPF • 6 ^{bis} , avenue Charles-de-Gaulle	01 34 29 03 06
	Taxis de Roissy-en-France	01 34 29 92 70
	Véhicules avec chauffeurs • LDR Transport	06 15 36 85 21
	Véhicules avec chauffeurs • Roissy Paris Limousine	06 52 56 01 39
	Véhicules avec chauffeurs • Roissy Transport Express ...	06 13 90 07 15 ou 07 83 88 17 98
	Véhicules avec chauffeurs • Time Attitude	06 89 76 39 73

RESTAURATION

1	À la Maison • 7, rue Houdart	01 75 41 24 48
2	Aux Trois Gourmands* • Crêperie • 24, avenue Charles-de-Gaulle	01 34 29 09 51
3	C Pizza & C Kebab* • Pizzeria • 2 ^{bis} chemin de la Dîme	01 39 92 00 99
4	Cinq J Pizza • Pizzeria* • 37, avenue Charles-de-Gaulle	01 34 38 60 66
5	Courtepaille • 335, rue de la Belle-Étoile	01 48 63 04 08
6	La Brasserie du Terroir • 5, Chemin de la Dîme	01 34 29 80 90
7	Le Bistrot de Paris • 51, avenue Charles-de-Gaulle	01 34 38 18 80
8	Le Grill • 70, avenue Charles-de-Gaulle	01 34 29 99 79
9	Le Village • Brasserie • 47, avenue Charles-de-Gaulle	01 34 29 84 63
10	Le Vivier de la Mer* • 65, avenue Charles-de-Gaulle	01 34 29 06 86
11	Les Fleurs du Cerisier • Restaurant asiatique • 64, av. Charles-de-Gaulle	01 34 29 01 23
12	Madame est Servie • 10 ^{bis} , rue Dorval	01 75 41 11 13
13	Pizza King* • Pizzeria • 12, rue Dorval	01 34 29 07 27
14	Restaurant du Golf • Allée du Golf	01 86 90 07 61

Les hôtels de Roissy-en-France vous proposent également une offre restauration ouverte au grand public.

HÔTELS ET RÉSIDENCES HÔTELIÈRES

1	B&B Hotels** • 17, allée du Verger	01 34 38 55 55
2	Best Western**** • 1, allée du Verger	01 34 29 30 00
3	Best Western Plus**** • 4, allée du Verger	01 30 18 22 00
4	Campanile*** • 13, allée du Verger	01 34 29 80 40
5	Courtyard**** • 10, rue du Voyageur (courant 2022)
6	Golden Tulip**** • 11, allée du Verger	01 34 29 00 00
7	Holiday Inn**** • 61, rue Houdart	01 84 28 07 00
8	Holiday Inn Express*** • 5, rue du Voyageur	01 80 43 03 43
9	Hôtel F1* • 335, rue de la Belle-Étoile	08 91 70 54 36
10	Hyatt House**** • 241, rue de la Belle-Étoile	01 70 03 12 34
11	Hyatt Place**** • 241, rue de la Belle-Étoile	01 48 16 12 34
12	Hyatt Regency**** • 351, avenue du Bois-de-la-Pie	01 48 17 12 34
13	Ibis budget** • 335, rue de la Belle-Étoile	08 92 68 30 56
14	Ibis Paris Nord 2** • 335, rue de la Belle-Étoile	01 48 17 56 50
15	Ibis Styles*** • 2, avenue Heinz-Gloor	01 34 29 34 34
16	Inside by Melia**** • 9, rue du Voyageur	01 48 16 55 55
17	Marriott**** • 5, allée du Verger	01 34 38 53 53
18	Mercure**** • 3, allée du Verger	01 34 29 40 00
19	Mercure Airport & Convention**** • Aéroport CDG, zone centrale Ouest	01 49 19 29 29
20	Millennium**** • 2, allée du Verger	01 34 29 33 33
21	Moxy*** • 5, rue du Signe	01 84 88 74 19
22	Novotel Convention**** • 10, allée du Verger	01 30 18 20 00
23	Novotel Suites**** • 7, allée du Verger	01 34 38 54 54
24	Novotel Suites Paris Nord 2**** • 335, rue de la Belle-Étoile	01 48 63 88 88
25	Pentahotel**** • 12, allée du Verger	01 30 18 21 00
26	Première Classe Paris Nord 2* • 309, rue de la Belle-Étoile	01 48 63 06 01
27	Première Classe Roissy village** • 15, allée du Verger	01 34 29 86 04
28	Residence Inn**** • 10, rue du Voyageur (courant 2022)
29	Residhome Roissy Park**** • 14, allée du Verger	01 34 45 43 00
30	Residhome Roissy Village**** • 4, avenue de Montmorency	01 39 33 72 72
31	Standing Hotel Suites**** • 9, allée du Verger	01 39 88 88 42
32	Zenitude**** • 8, allée du Verger	01 39 94 70 70

* propose également la livraison ou la vente à emporter

Localisés sur le plan du village avec leur numéro

SOCIAL ET EMPLOI

Assurance maladie du Val-d'Oise • 95017 Cergy-Pontoise CEDEX	36 46
Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise	0 810 25 95 10
Quartier de la préfecture • 2, place de la Pergola • 95018 Cergy-Pontoise	
Centre intercommunal de formation	01 34 72 96 96
32, rue de la Briqueterie • 95380 Louvres	
Hébergement d'urgence	115
Maison de l'emploi de l'Est du Val-d'Oise	01 34 72 11 59
22 ^{bis} , rue du Docteur-Paul-Bruel • 95380 Louvres	
Maison départementale des personnes handicapées	01 34 25 16 50
Conseil départemental du Val-d'Oise • Bâtiment H • Avenue du Parc • CS 20201 Cergy • 95032 Cergy-Pontoise CEDEX	
Pôle emploi (ANPE-ASSEDIC) • 10, rue Berthelot • 95500 Gonesse	39 49
Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	01 34 68 39 44
M ^{me} Letourneur • 19, rue de la Gare • 95470 Survilliers	
Service social départemental (assistantes sociales)	01 34 33 81 20
19, avenue Gabriel-Péri • 95500 Gonesse	

CULTE RELIGIEUX

 Église Saint-Éloi • 8, avenue Charles-de-Gaulle	01 34 68 12 00 ou 06 86 47 05 87
Messes : les jeudis et samedis à 18h30. Pour les autres messes, téléphoner ou voir l'affichage sur la porte de l'église.	

AUTRES COORDONNÉES UTILES

DES SERVICES POUR L'ENTREPRISE

Chambre de commerce et d'industrie du Val-d'Oise	0 820 012 112
35, boulevard du Port • Cap Cergy • Bâtiment C1 • CS 20209 • 95031 Cergy-Pontoise CEDEX	
Comité d'expansion économique du Val-d'Oise - CEEVO	01 74 37 26 94
Roissy-pôle • Bâtiment Aéronef • 5, rue de Copenhague • BP13918 • 95731 Roissy CDG CEDEX	
Roissy entreprises • Regroupement associatif d'entreprises	01 34 29 47 70
11, avenue Charles-de-Gaulle	

DIVERS

Centre des finances publiques	01 34 53 38 00
2, rue Louis-Marteau • 95143 Garges-lès-Gonesse	
Conseil départemental du Val-d'Oise • Hôtel du département	01 34 25 30 30
2, avenue du Parc • CS 20201 • 95032 Cergy-Pontoise CEDEX	
Préfecture du Val-d'Oise • 5, avenue Bernard-Hirsch • 95000 Cergy	01 34 20 95 95
Sous-préfecture	01 34 20 95 95
1, boulevard François-Mitterrand • CS 80025 • 95842 Sarcelles CEDEX	
Trésorerie principale • 3, rue Furmanek • 95500 Gonesse	01 39 87 32 22

COLLECTE DES DÉCHETS

Pensez à sortir vos poubelles uniquement la veille de la collecte après 19 h (sauf pour les ordures ménagères, sortez le bac le jour même à partir de 12 h).

- Ordures ménagères : mardi et/ou vendredi, selon le secteur (voir sur www.sigidurs.fr) ;
- Tri sélectif : vendredi ;
- Encombrants : 2^e mercredi du mois ;
- Déchets verts : le mercredi, une à plusieurs fois par mois selon la saison et le calendrier établi par le SIGIDURS ;
- Autres déchets : dépôt en déchèterie.

Des conteneurs individuels ou collectifs sont fournis par le SIGIDURS.

TRI SÉLECTIF

Il faut uniquement jeter dans le conteneur à couvercle jaune, en vrac, tous les emballages en plastique, en carton et en métal ainsi que tous les papiers.

DÉCHETS VERTS

Ces déchets (herbe coupée, feuilles, fleurs, branchages...) sont collectés en vrac dans les poubelles à couvercle vert. Les fagots doivent avoir un volume maximum de 50x150 cm, ficelés avec des liens naturels et le diamètre des branchages ne doit pas dépasser 10 cm.

ENCOMBRANTS

Sont considérés comme déchets encombrants les déchets volumineux non électriques et non toxiques (mobilier, gros objets en métal, literie, sanitaire...).

Ils seront collectés si deux hommes maximum peuvent les transporter. Les déchets inférieurs à 80 cm devront être déposés dans le bac à ordures ménagères.

Syndicat mixte pour la gestion et l'incinération des déchets urbains de la région de Sarcelles :
0 800 735 736 • www.sigidurs.fr

ZONES D'APPORT VOLONTAIRE

LES DÉCHÈTERIES

Deux déchèteries sont localisées à proximité de Roissy-en-France et vous permettront de déposer vos déchets. Sont acceptés les : équipements électriques et électroniques, certains déchets toxiques (médicaments, produits d'entretien, de bricolage, pots de peinture, batteries, piles, etc.), les matériaux de construction, les pneus, les souches et troncs, les textiles et chaussures...

Gonesse : 17, rue Gay-Lussac,
zone d'activités La Grande Couture Est.
Louvres : avenue du Beaumontoir, ZAE du Roncé.

L'accès est gratuit et réservé aux particuliers des 59 communes du territoire SIGIDURS et munis d'une carte d'accès, remise lors de votre premier passage dans l'une des déchèteries du SIGIDURS (sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois et de la carte grise du véhicule) avec possibilité de faire une demande en ligne.

BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

Des bornes d'apport volontaire sont implantées dans le village pour la collecte du verre (pictogramme  sur la carte en couverture) et des textiles.

DÉPÔTS SAUVAGES

Les dépôts d'ordures et d'encombrants sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté (n° 20/43 du 16 janvier 2020) ne sont pas autorisés. La police municipale est habilitée à rechercher et identifier les auteurs de ces dépôts. Ils feront l'objet d'une contravention pouvant aller jusqu'à 1 500 € ; contravention susceptible de conduire l'auteur des faits à répondre de ses actes devant l'Officier du ministère public au tribunal.

RESTEZ INFORMÉS

La commune édite différents documents, distribués dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Roissy-en-France au moment de leur parution et disponibles dans les accueils des bâtiments municipaux :

- **LE MAGAZINE LA VIE À ROISSY** : huit numéros par an pour suivre l'actualité roisséenne.
- **LA PLAQUETTE DE L'ORANGERIE** présente chaque année la nouvelle saison culturelle. En complément, les activités des écoles artistiques figurent dans **LA BROCHURE "CULTURE & VOUS"**.
- **LE GUIDE DES ACTIONS SOCIALES ET FAMILIALES** rend compte des aides et dispositifs dont les Roisséens peuvent bénéficier.

- **LE GUIDE DES TRANSPORTS** répertorie tous les transports desservant le village et Roissy-pôle ainsi que des informations pratiques.

Par ailleurs, tout au long de l'année, des supports vous informent des manifestations à venir : affiches, programmes, livrets...

Sans oublier l'information numérique grâce aux **PANNEAUX LUMINEUX** disposés en centre-ville et aux différentes entrées du village, **LE SITE INTERNET WWW.ROISSYENFRANCE.FR** ou encore **LA NEWSLETTER, LES NOTIFICATIONS MAIL** et **LES SMS**, auxquels vous pouvez vous abonner sur le site web ou par les bulletins disponibles dans les accueils des bâtiments municipaux.





Directeur de la publication : M. Michel THOMAS
Réalisation : service communication • Mairie de Roissy-en-France
Impression : Roissy Copy • 4, avenue des 22-Arpents • 77230 Moussy-le-Neuf
Dépôt légal • Janvier 2022
Tirage : 2 500 exemplaires
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement, avec des encres végétales.